La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXVII. MONTREAL, BAS-CANADA, MARDI MATIN 29 MAI 1855. No. 95

PARMI les nombreuses découvertes scientifiques qui ont été faites dans ce siècle pour favoriser les jours de l'homme, augmenter sa joie et même prolonger le terme de son existence, on n'en peut mentionner aucune d'une valeur plus réelle pour le genre humain que cette contribution de la chimie à l'art curatif. On a parlé hautement de ses vertus par tout ce pays, et on a prouvé au-delà de tout doute, que aucune médécine ou combinaison de médécines connues jusqu'ici ne peuvent aussi sûrement contrôler et guérir les nombreux cas de maladie de pulmonas oui chaque année, enlève à la société des milliers d'individus. L'espace ne permettant de publier un grand nombre de témoignages, nous nous bornerons aux suivants ; pour plus de détails, voyez mon Almanach américain, dont l'agent ci-dessous nommé, fournira des copies à tous ceux qui lui en demanderont, sans charge aucune. On y trouvera toutes les particularités et des preuves incontestables de la réussite de ce remède.

Bureau de transport, Laurens, R. R., S. C., 4 Août 1854.

DR. J. C. AYER.—Cher Monsieur,—Mon petit fils, âgé de 4 ans vient de relever d'une attaque sévère de Fièvre scarlatine ; son gosier était pourri et tout le monde qui le visitait, le regardait comme un enfant sur les jours duquel on ne devait plus compter. Ayant fait usage de votre Cherry Pectoral en Californie, dans l'hiver de 1848 pour une attaque sévère de Bronches, avec un grand succès, je me décidai à en faire l'essai sur mon fils. Je lui donnai une cuellérée à Thé de trois heures en trois heures, commençant le matin, et vers les dix heures du soir je trouvai un changement en mieux, et après trois jours il pouvait manger et boire sans peine.

L'usage de cette médecine dans les cas de maladie comme celle-ci sauverait plus d'un enfant d'un tombeau prématuré, et épargnerait des peines poignantes à plus d'un parent. Je crois que cette médecine est la meilleure qui existe pour toutes les maladies de gorge et des poumons.

C'est par un sentiment de la plus profonde gratitude que je m'empresse de vous adresser ces lignes. Sans votre découverte importante mon enfant serait aujourd'hui dans l'autre monde.

Avec le plus profond respect,
Votre &c.,
J. D. POWELL, Sur Trans L. R. R.
Rocky Hill, [Somerset Co.] N. J., 21 Juillet 1852.

DR. J. C. AYER,—Depuis que votre médecine est connue dans cette ville, je n'ai jamais vu un débit aussi extraordinaire que celui que nous faisons. Il en est parlé d'une manière tout-à-fait étonnante et je connais plusieurs cas où elle a fait merveille. J'éprouve du plaisir à la vendre parceque je sais que je donne aux pratiques la valeur de leur argent et c'est avec plaisir que je vois le profit qu'elles en retirent.

Envoyez-moi un nouvel assortiment et croyez-moi,

Votre etc.,
JOHN C. WHITLOCK.

P. S. Je pourrais vous envoyer autant de certificats que vous en désireriez.

Wilksbarre, Pa., 28 Sept. 1850.

DR. J. C. AYER.—Mon cher Monsieur,—Votre médecine reçoit ici une approbation générale de ceux qui en font usage, et sa composition est telle qu'elle assure et maintient sa réputation. Je le recommande invariablement sur les affections pulmonaires, comme font un grand nombre de nos médecins distingués.

Je suis votre ami,
CHAS. STREATER, M. D.

Préparé par le Dr. J. C. AYER chimiste
LOWELL, MASS.

26 janv.—qm

T. PARISEAU,

No. 10 RUE BONAVENTURE,
Près de la Place à Foin,

TIENT toujours un assortiment complet de MEUBLES de MENAGE faits avec les plus beaux bois et avec la plus grande solidité, qu'il vendra à des prix très-réduits.

reçoit aussi des ordres pour meubles aits à commandes, et il répare les anciens meuble au plus court avis. Il espère mériter une pa du patronage —13 avril.

DEUX MILLE TEMOINS VIVANTS

CERTIFIANT à leurs voisins de jour en jour les effets étonnants du

"DAVIS PAIN KILLER."

Sandusky City, Ohio, 24 Nov. 1848.

M. J. N. HARRIS :—Cher Monsieur,—J'ai reçu vos médecines, nous avons commencé à vendre "Perry Davis Pain Killer" et sans beaucoup d'effort de votre part, il s'en fait un grand debit et plus il est connu plus l'on en vend. Tous les compliments que l'on nous fesait de cette médecine nous engagèrent d'en faire usage dansnotre propre famille. Nous avons pu nous convaincre des bons effets de cette médecine ; et nous avons vendu plus de "Davis Pain Killer" que toute autre médecine dans un si petit espace de temps, et c'est la seule médecine qui ait donné une entière satisfaction aux acheteurs.—La dépêche des affaires nous a empêché de vous envoyer des certificats ; mais nous avons dans notre voisinage au-delà de deux milles témoins vivants, certifiant à leurs voisins les effets étonnants de votre médecine. Gardez-en un grand assortiment dans l'Ouest ; c'est une médecine telle que celle-là qu'il faut au peuple, et on a déja trouvé qu'on pouvait guérir la fièvre etc., pour vingt-cinq cents.

Plus nous en vendons, plus nous sommes convaincus que le Perry Davis Vegetable Pain Killer prendra le dessus sur toutes les medecines qui se colportent avec profusion à travers l'Ouest. Pourquoi ne réussirait-elle pas ? Cette médecine guérit un Rhume dans une heure, une toue sévère en un soir, et il a été prouvé qu'elle était la meilleure médecine en usage pour les maux d'estomac et autres.

Vos. ob etc. LOCKWOOD & GRAHAM.

MM. Perry Davis & fils, permettez-moi d'ajouter mon témoignage en faveur de votre Pain Killer. Le 4 courant, mon fils fut horriblement brulé par des pétards ; j'ai immédiatement envoyé chercher du Pain Killer, avec de l'Huile je frottai la plaie et il est maintenant bien.

JACOB A. WESTERVELT,
Maire de la Cité de New-York.

A Vendre à Montréal chez
Wm. Lyman et Cie. S. J. Lyman et Cie., J. Jardner, W. E. Bowman, P. E. Picault, Richard Birks.—16 nov.

ROBERT DEAN,

258, RUE NOTRE-DAME—Montréal
Et 106, RUE YONGE—Toronto.
27mars—tm

MADAME VEUVE A. BRAULT tout en remerciant ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement libéral qu'elle en a reçu, les informe qu'elle recevra par les premiers arrivages un des meilleurs ssortiment de marchandises française, anglaise et américaine, qu'elle vendra a bien peu d'avance et sera tres libérale envers les marchands de la campagne qui voudront bien l'encourager.

Rue Notre-Dame, No. 90.

Avis Public

LA société ci-devant existant entre les Soussignés sous les noms de LONG & RYAN a été dissoute par consentement mutuel. Toutes dettes dues à et par la ci-devant société seront réglées par JOSEPH RYAN, qui seul est autorisé à cette fin.

JOHN LONG,
JOSEPH RYAN.

Montréal, 17 avril 1855—19—j

Bureau d'Agence.

LE Soussigné se chargera de gérer toutes espèces d'affaires qu'on voudra bien lui confier.

P. L. LETOURNEUX,
Bureau, No. 1, rue St. Sacrement.
Montréal, 10 mai—smk

CHARLES LAPIERRE,

COLLECTEUR ET PORTEUR DE LETTRES FUNERAIRES,
No. 62, rue St. Dominique, Montréal.
11mai 1854—ak

AUX INSTITUTEURS.

ON demande pour la paroisse St. Polycarpe, comté de Soulanges, QUATRE INSTITUTEURS munis de diplômes; des hommes mariés seront préférés. S'adresser au soussigné,

F. O. RANGER.
St. Polycarpe, 5 mai Sec. Trés.

DENTISTE FRANCAIS.

Docteur Jourdain,
126, RUE NOTRE-DAME EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE.
Montréal, 6 mars 1855.—ap

AVIS.

MM. LEMOINE & CIMON, ou l'honneur d'informer le Commerce et le public en général qu'ils sont entrés en Société et ont loué, à compter du 1er de MAI prochain, ces grands et spacieux Hangards faisant face à la rue St. Pierre No. 19, et à la rue Sault-au-Matelot No. 27, maintenant occupés par M. H. Benjamin, junr., sur la Rue St. Pierre, et par M. Robert Middleton sur la Rue Sault au-Matelot ; où ils se proposent de faire le commerce comme MARCHANDS A COMMISSION, ENCANTEURS ET COURTIERS. Par la longue expérience des deux, et surtout de M. LEMOINE, qui a été pendant plusieurs années chargé de la direction de l'Etablissemet de MM. G. & H. Gibsone, ils espèrent donner toute satisfaction, même aux personnes les plus particulières.

Ils seront prets à faire des avances raisonnables sur toutes Marchandises confiées à leurs soins, et ils feront tous leurs efforts pour en effectuer promptement la vente.

MARCHANDISES SECHES.

Quoiqu'ils se proposent de limiter leur commerce aux Marchandises Sèches, néanmoins ils donneront leur attention à toutes sortes d'effets que l'on voudra bien déposer dans leur établissement.

Ils se flattent que par leur attention aux affaires et des paiements réguliers, ils rencontreront l'encouragement qu'ils auront mérité.

L. D. LEMOINE.
F. X. CIMON.

Québec, 30 mars 1855.—tm

Feux d'Artifice.

LE Soussigné ayant établi une manufacture de feux d'artifice, est maintenant prêt à exécuter tout ordre qui pourra lui être confié dans cette ligne, à des prix aussi moderés que possible, et sous quelques jours d'avis.

G. VANFELSON, Jnr., Agent,
Pharmacie de Famille,
19 mai 118, rue Notre-Dame.

CHOLERA.

LES AMERS OXIGENES SONT LE MEILLEUR PRESERVATIF

Contre les attaques de choléra et autres maladies d'entrailles, qui ait jusqu'ici été découvert.

ON offre cette médecine avec la meilleure confiance, bâsé que l'on est sur le témoignage de *ceux qui en ont usé* dans les endroits où le choléra a sévi avec la plus grande rigueur ; c'est un *préservatif* presque certain contre ses attaques de même que contre toutes autres maladies d'entrailles si fréquentes à cette saison de l'année.

Par l'usage de ces *Amers*, tout le système se fortifie, et leurs *propriétés toniques* remarquables comme le fait est reconnu, sont sans égales, restorent les *organes digestifs* s'ils se sont affaiblis et les tiennent dans une condition admirable, les mettant en état de remplir leurs fonctions avec efficacité, et elles leur donnent une telle *force* qu'ils peuvent résister aux influences défavorables de la saison qui, à moins qu'elles ne soient contrebalancées, amènent rapidement les maladies de la nature la plus fatale et préparent la voie à ces attaques subites de *choléra*, dissenterie, &c., qui en conduisent tant au tombeau.

A vendre chez S. J. LYMAN & CIE., Montréal, et par tous les Droguistes de la Province en général.

REED, AUSTIN & CIE.
Propriétaires,
15 juil. No. 34, rue India. Boston.

LE BUREAU DU CHEMIN DE FER VERMONT CENTRAL,

Est transporté au

No. 65, Rue des Commissaires,

Vis-à-vis les Quais des bateaux à vapeur de Québec.

PAUL MONDOU,
AGENT POUR MONTREAL.

LE soussigné informe les VOYAGEURS que le

Bureau du Chemin de Fer Vermont Central,

EST TRANSPORTÉ AU

No. 65, rue des Commissaires,

Vis-à-vis les quais des bateaux à vapeur de Québec, où M. Mondou donnera des informations exactes et fidèles relativement aux ROUTES, TEMPS, &c., des Chemins de Fer et fournira des billets pour la seule route de chemin de fer à suivre pour aller de Montréal à NEW-YORK, BOSTON, SPRINGFIELD, WORCESTER, LOWELL, BELOWS' FALLS, MONTPELIER, BURLINGTON, OGDENSBURGH,

Et toutes les Places Intermédiaires.

Les passagers épargneront du temps et de l'argent, et auront leurs bagages étiquetés, en achetant des billets de

PAUL MONDOU,
Agent du Chemin de Fer Vermont Central,
65, rue des Commissaires.
10 mai.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MAGASIN D'EPICERIES

POUR FAMILLE,
Au coin de la Place d'Armes et de la Rue Notre-Dame.

Le Soussigné informe le public qu'il a transporté son magasins à la place ci-devant occupée par NEIL McINTOSH, où il aura constamment en main, un

Assortiment varié et étendu de toute sorte

D'EPICERIES,
VINS,
LIQUEURS,
&c. &c. &c.

Les familles sont sures de recevoir des Articles de la meilleure qualité,

A DES PRIX MODÉRÉS.

H. L. SHARING.
Montréal, 15 mai 1855.—m

NOUVEL ETABLISSEMENT

DE

Fonte de St. Maurice

MANUFACTURÉE AUX FORGES DE

RADNOR.

MESRS. A. LARUE & Cie., Propriétaires de ce considérable établissement, ont ouvert un magasin en gros dans le NOUVEAU CARRÉ situé vis-à-vis de Messrs. GILLESPIE, MOFFATT & Cie.

No 167, Rue St. Paul,

récemment érigé par l'Hon. CHARLES WILSON, ou ils sont en état de fournir—

Devant de magasin en fer, Contre-vents en fer, Colonnes en fer, Balustrades, Poêles de fantaisie, do Double, Poêles de cuisine avec et sans vaisseaux en ferblanc, Chaudières à potasse, Chaudrons à sucre, chaudron à soupe Couchettes en fer, Plaque de charrue Couteaux de charrue, Boîtes de roues, Trous de tuyau pour poêles, simples et avec un bord, Poêles pour chemin de fer, 3¼, 4 et 4½ pieds, goutière de maison, Moulins pour Tanneurs, Roues pour cribles, pour bois et fer et autres fontes d'une grande variété.

Des commandes sont respectueusement solicitées et seront promptement remplies.

THOMAS COUILLARD
Agent.

Montréal, 10 mai 1855.—4s

A L'ENSEIGNE DU CHAPEAU GRIS. A L'ENSEIGNE DU CHAPEAU GRIS.

Chapellerie Canadienne

DE

T. BOUCHER,

No. 111,

RUE NOTRE-DAME.

EN FACE DE LA RUE ST. JEAN-BAPTISTE,
MONTREAL.

LE Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a transporté sa boutique de CHAPELLERIE, No. 111, rue Notre-Dame, où il aura constamment en magasin les modèles les plus récents de Paris et Londres, et fera sur commande toutes formes de Chapeaux, Casquettes, &c.

Chapeaux de soie, de castor, &c., et surtout un riche assortiment de Chapeaux de Livourne, de paille, &c., pour enfants.

10 mai T. BOUCHER.

ETABLISSEMENT

DE

CHAPEAUX, CASQUETTES, PELLETERIES.

ENSEIGNE DE LA

CASQUETTE MILITAIRE,

95, RUE NOTRE-DAME,—MONTREAL.

LE Soussigné a reçu ses commandes considérables et élégantes, ordinaires, de marchandises convenables pour le commerce de l'été, et sollicite respectueusement les acheteurs à visiter son fonds de marchandises, qui ne peut, par la variété, la qualité et le prix, être surpassé en Canada. Son fonds de

CHAPEAUX FAITS A PARIS,

qui a été exclusivement choisi pour lui à l'établissement le plus fashionable de cette place, mérite d'être mentionné ; le département de

Casquettes de fantaisie

confectionnées sous sa seule direction, est sans rival en Canada, quant au goût et à la qualité.

VENEZ ET VOYEZ !

Souvenez-vous du No. 95, rue Notre-Dame.
A. BRAHADI.
12 mai—m

IMPORTATION DU PRINTEMPS.

LES Soussignés recevront par les premiers vaisseaux de la Grande Bretagne, Anvers, Bordeaux, Charente, Oporto, &c., une GRANDE addition à leur fonds de

Vin, Eau de Vie, &c	Quincaillerie,
Epiceries,	Fer en saumons
Peintures,	Glaces, Verres et
Huiles,	Verreries.

CONDITIONS LIBERALES.

Maintenant en déchargement :

3000 boîtes de Savon de Liverpool, de l'ancienne fabrique de "Stutes" déjà si avantageusement connue.

I. BUCHANAN, HARRIS & Cie.

No. 2, RUE ST. ALEXIS,
Montréal, 12 mai—sm

Changement de Magasin.

Aux Orfevres, Bijoutiers et Commerçants en marchandises de fantaisie.

G. ASCHER a transporté son établissement du No. 34, rue St. François-Xavier, à la rue St. Lambert, à deux portes de la rue Notre-Dame. Il annonce en même temps qu'il reçoit son importation du printemps par les vapeurs "Africa" et "Asia". Cette importation consiste en montres anglaises et françaises, bijouteries, articles de fantaisie, en grande variété.

12 mai—mk

Tapis à l'Huile.

M. A. LAFLAMME,

25, rue Craig à Montréal,

OFFRE en vente, 30 ps., de tapis de 18 pieds par 50 pieds de longueur, fleuries et patrons assortis à couper pour salles à dîner, passages et escaliers, tapis de table, tabliers carrautés, noirs soie cirée, capots prelas, rideaux pour voitures, toiles de chapeaux et toutes sortes de toiles cirées avec le vieux Bruxelles ou Turquie l'on peut faire de très bons tapis cirés pour plancher.

23 av. 1855.

IMPORTATIONS D'AUTOMNE.

EPICERIES,

EAUX-DE-VIE, VINS, SARDINES, HUILE &c., &c., &c.

LE Soussigné RECOIT MAINTENANT de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de France, par *Free Tader, Kereiaw, Great Britain, Pearl,* et autre vaisseaux—

Sucre raffiné, en bots et tierces
Do Hollandais écrasé, en qtx
Indigo Madras, en caisses
Chandelles Spermacetti Belmont
Fromage Anglais, Figues, Sucre Candi, Marmelade, Moutarde, Marinade, Sauces, Gingembre Jamaïque, Epices, Poivre, Muscades, Clous de Girofle, Carvi, Amandes, Alum, Soufre, Mine, Bleu, Sel Epsom, Salpêtre, Huile de Castor, en ferblanc, etc., etc.

—Aussi—

Cherrys Pemartin Pâle et Or, en boîtes, bots et qrt brl, de diverses marques
Oporto Sandeman, Graham et Taragona, en pipes, bots et qrt brl, de diverses marques
Porter de Londres Hibbert et Aile I. O. en pintes et en chopines
Colle de Londres, Couperose, Savon Windsor
Chaloupin de 1850, '51 et '52
J. Demarie, 1841 } Eaux-de-Vie
A Burget, 1841 et '52 } Cognac
Manseau Fils } Pâle et foncé
Societé des Vignobles } en
Le Moulerin } bots et caisses
Delbreck et Lelegard } Champagnes, 1ère qualité
Eugène Cliquot
Sillery grand Mousseux
Lambert et Brumm
Bourgogne, Clarets Bordeaux et Vins Blancs, en bots en caisses
Liqueurs assorties, Huile à Salade, Sardines, Macaroni, Vermicelle, Prunes, Olives, Capres Chocolat, Amandes, Fromage de Gruyere, Vinaigre de Bordeaux, etc., etc.

—ET EN MAGASIN—

615 pqts Thés Vert et noir assortis, en caisses, demi caisses et boites
314 pqts Tabac, 5's, 8's, 10's, 18's, ¼ lbs, Fumer et Chiquer en ¼, ½ et ¾ boites
70 sacs Café Laguayra et Maracaibo
27 bris Sucres écrasé
10 barriques Rum Jamaïque
25 bots Geneva De Kuyper
Avec d'au res Epiceries.

EDOUARD MASSON.
12 déc.

Sucre Rafiné.

10 boucauts Sucre raffiné de McFee
A vendre par
EDOUARD MASSON.
12 déc.

CHANDELLE.

50 boites spermacetiques de Belmont
50 boites do Anglaise
A vendre par
EDOUARD MASSON.
12 déc.

LAMOTHE & FRERE,

No. 202, Rue t. Paul,
MONTRÉAL.

ONT en mains un assortiment général d'EPICERIES, et des meilleures qualités de VINS et EAUX-DE-VIE, tels que ;—

Champagne de Moet et Chandon ; Grand Vin d'Angleterre, Fleur de Sillery, de la premiere qualité.
Vins du Rhin de Henkell et Cie., Moselle de Hock Mosseux.
Vins Clairets de Foke et Brandebourg, de toute description.
Cordiaux de Hultskan, Tool et Molyn, des meilleures qualités.
Meilleures Eaux-de-Vie, Champagnede 1842, 45, 48, 49, 50 et 54.
Madère, Cherry, Porto, Canaries, Sicile, Bourogne, Malaga, atc., etc.

124

OBSERVEZ

PEOPLE CLOTHING STORE,

RUE McGILL, No 81, ENSEIGNE DU **MOUTON NOIR.**

81. 81.

Bienvenue & Leblanc,

TOUT en remerciant leurs nombreuses pratiques pour le support qu'ils lui ont toujours prêtés durant l'année dernière et en solicitant la continuation, les invitent à venir voir leurs magnifiques

Marchandises Seches du Printemps.

Qu'ils sont maintenant à recevoir et qu'ils continueront à recevoir par les nouveaux arrivages. Il ne sont pas disposés à dire, comme bien d'autres, que leurs marchandises seront vendues à au-de-là du prix coûtant, mais ils assurent leurs pratiques que la qualité et les prix de leurs habillements pourront souffrir la compétition de tout autre établissement dans Montréal.

Le département de Costumes étant sous leur surveillance personnelle la plus grande attention est donné du bon gout et ils reçoivent les modes de Paris tous les mois. Le département des Hardes qui consiste d'un assortiment étendu et varié de surtout, pantalons et vestes, ne peut être surpassé.

Chapeaux de soie noire, Chemises, Collets, Colles, Gants, &c., &c

A vendre à des prix raisonnables

19 mai.

Propriété de valeur à vendre.

LE soussigné offre à vendre, à des conditions faciles, une propriété de valeur, sise au village de St. Grégoire de Monoir, à 4 milles du florissant village de St. Jean, consistant en une spacieuse maison en pierre [Cottage] nouvellement terminée et très bien finie, un jardin spacieux compl'anté d'une variété d'arbres fruitiers et d'ornement, avec écurie, remise, &c.

Cette location conviendrait à un médecin qui en en faisant l'acquisition se procurerait une bonne clientelle, ou à une personne retirée des affaires aimant à vivre à la campagne.

Pour termes de payement et autres informations, s'adresser sur les lieux au

DR. R. G. MOORHEAD.
St. Grégoire, 19 avril—six

JOSEPH BEAUDRY.

TAILLEUR,

17 Grande Rue St. Laurent, 17,

MONTREAL.

REMERCIE le public de l'encouragement libéral qu'il en a reçu et le prévient qu'il a ouvert son ETABLISSEMENT de Tailleur à l'adresse ci-dessus, où il sera prêt à confectionner dans les derniers goûts, tous les ouvrages que l'on voudra bien lui confier.

22 mai.

Assemblée Législative.

(Extraits de ses comptes-rendus.)

18 mai 1855.

Pétitions reçues et lues :—

Du révérend J. Boucher et autres, commissaires d'écoles de la paroisse de St. David, dans le comté d'Yamaska, demandant une aide pour une école dans la dite paroisse.

De John Setterington, maire, et autres, du township de Mersea,—de G. R. Browne et autres, de la cité de Québec,—de J. F. Pring, maire, et autres, de la ville de Cornwall,—et de Peter M. Martin, préfet, et autres, du township de Plantagenet Nord, demandant que le siège du gouvernement soit fixé d'une manière permanente.

De l'hon. James Crooks, demandant que les pertes qu'il a encourues par la saisie et vente de sa goëlette "Lord Neilson" en 1812, soient prises en considération.

De J. J. Taschereau et autres, du comté de Beance, demandant une aide pour le chemin Kennebec.

De Jérôme Chagnon et autres, censitaires de la seigneurie de Vercheres, demandant qu'il ne soit pas permis à Louis Archambault de faire le cadastre des droits seigneuriaux de la dite seigneurie, en conséquence de certaines accusations proférées contre lui et maintenant pendantes devant l'assemblée législative.

M. Bureau fait rapport du bill pour amender les divers actes pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture.

M. Alleyn fait rapport du bill pour encourager la construction des navires en cette province, et le bill et le rapport sont envoyés à un comité général pour lundi.

M. Bureau fait rapport du bill pour régler le prix de la mouture dans le Bas-Canada.

M. Langton présente le rapport du comité spécial nommé pour examiner et faire rapport sur le présent système d'après lequel les terres publiques sont administrées, et ordre est donné pour qu'il soit imprimé.

Sur motion de M. Masson, ordonné que le rapport du bureau central de santé soit imprimé.

L'hon. M. Cameron fait rapport du bill relatif aux compagnies d'assurance étrangères et aux agents d'assurance. Le bill est pris en considération en comité, et ordre est donné qu'il soit lu pour la troisième fois lundi.

M. l'orateur donne communication à la chambre d'une lettre du secrétaire civil, l'informant que c'est l'intention de son excellence de se rendre dans la chambre du conseil législatif demain, à deux heures, pour sanctionner certains bills passés par les deux chambres.

L'hon. M. Cayley remet à M. l'Orateur le message suivant de son excellence qui est lu par M. l'Orateur et envoyé au comité des subsides :

EDMUND HEAD,

Le gouverneur-général recommande à la considération de la chambre d'assemblée la convenance d'élever le salaire du juge de la cour de vice-amirauté à Québec à £500 par année.

Hôtel du gouvernement,
Québec, 18 mai 1855.

M. Murney, du comité spécial sur les pétitions d'élection de Mégantic, fait rapport des résolutions suivantes comme étant la décision finale du comité :

1. *Résolu,*—Que l'intervalle qui doit s'écouler entre le jour de la nomination et celui de la votation, tel que le statut prescrit, n'a pas été observé par l'officier rapporteur pour le comté de Megantic, mais que dans l'opinion de votre comité, aucune preuve n'a été faite démontrant que la dite élection pour le comté de Mégantic susdit, a été affectée par telle désobéissance à la loi de la part de l'officier-rapporteur.

2. *Résolu,*—Que les allégués de corruption contenus dans les pétitions contre le membre siégeant n'ont pas été suffisamment prouvés pour annuler l'élection.

3. *Résolu,*—Que William Rhodes, écr. le membre siégeant pour le dit comté de Mégantic, a été dûment élu à la dernière élection du dit comté.

4. *Résolu,*—Que les pétitions et la défense du membre siégeant ne sont ni frivoles ni vexatoires.

L'ordre de jour pour que la chambre se forme en comité des subsides étant lu ;

L'honorable M. Cayley propose que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

M. Mackenzie propose en amendement, qu'il soit résolu, qu'il serait plus avantageux pour les intérêts du Haut et du Bas Canada, en détruisant ou dissolvant l'union politique et législative existant aujourd'hui entre ces sections de la province du Canada ;

Pour :—Messieurs Aikins, Biggar, Bourassa, Bureau, Daoust (de Beauharnois), Darche, Dorion (de Drummond et Arthabaska), Dufresne, Guévement, Hartman, Huot, Jobin, Laberge, Larwill, Mackenzie, Marchildon, Prévost, Rolph, Valois, et Wright,—20.

Contre :—Messieurs Brodeur, Brown, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chapais, Chauveau, Church, Clarke, Crawford, Daly, Daoust (des Deux-Montagnes), Delong, Desauniers, Dionne, Dostaler, le procureur-général Drummond, Felton, Ferres, Foley, Fortier (de Nicolet), Fortier (de Bellechasse), Fournier, Gill, Holton, Labeille, Le Boutillier, Lumsden, McDonald (de Cornwall), Sir Allan N. MacNab, Masson, Matheson, Morrison (de Niagara), Murney, Niles, Patrick, Polette, Poulin, Pouliot, Rankin, Rhodes, Robinson, Sanborn, Shaw, le soliciteur-général Smith, Smith (de Victoria), Somerville, Southwick, Spence, Stevenson, Terrill, Thibaudeau, et Turcotte,—54.

La motion principale est alors adoptée.

La chambre se forme en comité et passe une résolution dont il sera fait rapport lundi.

Le comité obtient aussi permission de siéger de nouveau lundi.

Les amendements faits en comité au bill pour amender les lois relatives à l'inspection de la potasse sont rapportés et lus.

L'honorable M. le procureur-général Drummond propose que le dits amendements soient maintenant lus une seconde fois ;

Pour :36—Contre :20.

Les amendements sont en conséquence lus une seconde fois et adoptés, et il est ordonné que le bill soit lu pour la troisième fois lundi.

Le bill pour incorporer la compagnie pour l'amélioration et le l'égoût des terres dans le Haut-Canada est pris en considération en comité, et ordre est donné qu'il soit lu pour la troisième fois lundi.

L'honorable M. Cayley propose que le bill pour amender l'acte octroyant une liste civile à sa majesté, en augmentant les salaires de certains officiers judiciaires et autres y mentionnés, et pour fixer ceux de certains autres officiers publics, soit maintenant lu pour la seconde fois ;

M. Laberge propose en amendement que le bill soit lu pour la seconde fois de ce jour en trois mois ;

La remarque étant faite que les honorables MM. Cayley, Spence, le procureur-général Drummond, Lemieux, le soliciteur-général Ross, le soliciteur-général Smith, Sir Allan N. MacNab, Cartier, le procureur-général Macdonald et Cauchon ne pouvaient voter, vû qu'ils étaient pécuniairement et directement intéressés dans la question,

L'honorable M. Cayley est entendu de sa place et déclare qu'il considère ce bill comme une mesure générale appropriant un salaire pour la charge et non pour le fonctionnaire, et qu'il réclame le privilége de voter.

M. Mackenzie propose que le vote de l'honorable M. Cayley soit récusé ;

L'hon. M. Spence est entendu de sa place, et il réclame le droit de voter sur cette question comme député d'un collége électoral dans le Haut-Canada, et il dit n'avoir aucun intérêt à part de celui qu'il a comme citoyen. (Avec permission de la chambre, cet allégué est reçu comme étant plus précis que les mots qui ont été couchés par écrit par le greffier.)

M. Mackenzie propose que le vote de l'hon. M. Sence soit récusé.

M. l'Orateur déclare que la chambre vient de s'exprimer sur la même question, et qu'il est maintenant irrégulier de faire une motion sur le même sujet.

Et appel étant fait de la décision de M. l'Orateur, la chambre se divise ; pour 52 ; contre 7.

Ainsi, la décision de M. l'Orateur est confirmée.

L'hon. M. le proc.-général Drummond est entendu de sa place et dit que la mesure devant la chambre a rapport aux salaires des officiers publics en général aussi bien qu'à la charge qu'il occupe casuellement ; il admet qu'une des clauses du bill lui sera profitable jusqu'à un certain point, mais que l'intérêt qu'il porte à la mesure ne lui est pas particulier mais se rattache à ceux du public ; et comme un des représentants du peuple de ce pays, il se considère obligé d'émettre son opinion sur toute mesure d'intérêt public.

M. Papin propose que le vote de l'hon. M. le proc.-gén. Drummond soit récusé ; pour 21 ; contre 39.

L'hon. M. Lemieux est entendu de sa place, et dit qu'il n'a aucun intérêt ni d'après le sens ni d'après la lettre de la règle ; il considère que cette mesure est générale, et la considérant ainsi il croit avoir le droit de voter.

M. le sol.-gén. Ross est attendu de sa place, et dit que l'intérêt que l'on peut supposer qu'il a dans le vote en question, ne lui est pas particulier, mais qu'il se rattache aux intérêts des habitants de cette province dont il est un des représentants, et qu'en s'abstenant de voter sur le bill en question il manquerait au devoir pour lequel il a été élu membre de la législature du Canada.

M. le sol.-gén. Smith est entendu de sa place, et dit qu'il n'a aucun intérêt dans la question, excepté que comme citoyen.

L'hon. Sir Allan N. MacNab est entendu de sa place, et il dit avoir le même intérêt qu'avaient ses prédécesseurs au poste qu'il occupe maintenant comme président des comité du conseil dans le salaire ou la rémunération que cette chambre jugera à propos d'accorder

L'hon. M. Cartier est entendu de sa place, et il dit n'avoir aucun intérêt pécuniaire direct dans ce bill qui a rapport aux salaires attachés aux charges occupées par les fonctionnaires publics, et non à lui individuellement.

L'hon. M. le proc.-gén. Macdonald est entendu de sa place, et dit qu'il a voté sur cette mesure comme sur une matière de principe et non d'intérêt.

L'hon. M. Cauchon est entendu de sa place, et il dit n'avoir aucun intérêt dans la question, ni d'après la lettre ni d'après le sens de la règle.

M. Jobin propose ensuite que le bill ne soit pas lu pour la seconde fois maintenant, en autant qu'il n'est pas conforme aux résolutions adoptées pour sa présentation ;

Sur motion de l'hon. M. Cayley, la motion principale est amendée en déchargeant l'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, et le bill est retiré.

L'hon. M. Cayley présente alors un bill pour amender l'acte qui amende l'acte octroyant une liste civile à sa majesté, en augmentant les salaires de certains fonctionnaires judiciaires et autres officiers y mentionnés, et pour ceux de certains autres officiers publics ; seconde lecture, lundi, pour être le premier ordre du jour.

Le bill pour amender l'acte de la tenure seigneuriale de 1854 est mis en considération et amendé en comité, et ordre est donné qu'il soit lu pour la troisième fois, lundi, et qu'il soit le second ordre du jour.

L'hon. M. le proc.-gén. Drummond présente un bill pour mettre les cultivateurs du Bas-Canada en état d'obtenir plus facilement du grain de semence pour la présente année; lequel est lu pour la troisième fois et passé.

Et la chambre s'ajourne.

19 Mai 1855.

M. Dufresne rapporte les raisons qui seront offertes au conseil législatif, à une conférence, pour ne pas concourir dans les amendements faits par leurs honneurs au bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la rivière l'Assomption."

M. Sanborn rapporte le bill pour abroger certains actes et pour consolider les lois relatives aux baill et aux locataires ; le bill est alors considéré en comité de toute la chambre ; et ordonné qu'il soit lu pour la troisième fois lundi.

Le bill pour amender les divers actes pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture, est considéré en comité ; considération ultérieure, lundi.

Sur motion de M. Holton, les amendements faits par le conseil législatif au bill pour incorporer l'asile des orphelins de St. Patrice de Montréal, sont pris en considération et adoptés.

Le chambre se forme de nouveau en comité sur le bill pour légaliser certaines transactions et changer la tenure des terres des Sauvages dans le township de Durham, et y fait des amendements qui sont rapportés et adoptés ; et ordonné que le bill soit lu pour la troisième fois lundi.

Le bill pour changer et étendre les limites du circuit de Québec, en y comprenant la paroisse de St. Michel de Bellechasse est considéré en comité ; et ordonné qu'il soit lu pour la troisième fois lundi.

La chambre se forme en comité sur le bill pour remédier aux irrégularités dans l'enrégistrement de certains actes dans le bureau d'enrégistrement de la division No. 1 du comté de Huntingdon, et y fait des amendements qui sont rapportés et adoptés ; et ordonné que le bill soit lu pour la troisième fois lundi.

Sur motion de M. Dofresne, les raisons rapportées ce jour pour être offertes au conseil législatif à une conférence, pour n'avoir pas adopté les amendements faits par leurs honneurs au bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et de la rivière L'Assomption, sont prises en considération et adoptées ; et il est ordonné qu'une conférence soit demandée au conseil législatif, au sujet de leurs amendements au dit bill.

La chambre a pris de nouveau en considération la motion faite samedi dernier par M. Bellingham, que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération l'expédience d'adopter certaines résolutions pour étendre les pouvoirs des syndics des chemins à barrières de Montréal ;

Et comme il est six heures P. M., M. l'Orateur ajourne la chambre à lundi prochain, sans soumettre la question.

Séance du 21 mai 1855.

La chambre se forme en comité sur le bill pour régler le prix de la mouture dans le Bas-Canada, et se lève sans faire de rapport.

L'hon. procureur-général Drummond propose que le bill pour amender l'acte seigneurial de 1854 soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. Jean Baptiste Eric Dorion propose en amendement, que le bill soit renvoyé à un comité général avec instruction de l'amender en introduisant une clause pour pourvoir à ce que l'estimation des lots et ventes soit faite sur la valeur et non sur l'étendue de la propriété ;

Pour 25

L'honorable M. Chauveau est entendu à sa place, et dit : Qu'il n'a point d'autres intérêt dans la question que celui auquel a fait allusion l'honorable membre pour Haldimand, et qu'il n'avait point d'objection à ce que son vote fut biffé.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et pa-sé.

Les amendements faits par le conseil législatif au bill pour incorporer les Sœurs de la Présentation sont pris en considération et adoptés.

M. Charles Daoust propose que le bill pour abolir le droit d'appel au conseil privé de sa majesté dans certains cas, soit maintenant lu une seconde fois.

L'hon. M. Drummond propose en amendement, que le bill soit lu une seconde fois d'hui en six mois ;

Pour 36 ; contre 22.

M. Loranger propose que le bill pour restreindre la récusation des juges dans certains cas, soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Papin propose en amendement, que le bill soit lu une seconde fois d'hui en six mois ;

Pour 14 ; contre 25.

Le bill est alors lu une seconde fois et renvoyé à un comité spécial.

Le bill pour changer le mode de rédaction des statuts provinciaux, est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, pour refondre les lois et réglements relatifs à l'administration des fabriques, dans le Bas-Canada, est déchargé, et le bill est retiré.

Le bill pour amender les lois de judicature, en ce qui a rapport à la qualification et à la nomination des huissiers dans le Bas-Canada, est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial.

La chambre se forme en comité, sur le bill pour augmenter le nombre de séances des cours de justice, dans le district de Saint-François, et y fait des amendements dont il est fait rapport et qui sont adoptés ; et la troisième lecture est ordonnée pour demain.

La chambre s'ajourne.

Mouvement des Steamers Transatlantiques

DU 5 AU 19 MAI 1855.

ATTENDUS D'EUROPE AUX ETATS-UNIS.

Stiemers	Depart de	Le	Pour
Baltic	Liverpool	5 mai	New-York
Union	Havre	9 —	New-York
America	Liverpool	12 —	Boston.
North Star	Havre	19 —	New-York

LA MINERVE.

Mardi matin, 29 Mai 1855.

Grains et farines.—Nous voyons avec plaisir que depuis notre dernier numéro les chiffres publiés par la presse font voir qu'il y a dans l'importation des farines à Montréal une augmentation sensible, en faveur de la saison actuelle comparée à la période correspondante de l'année dernière. On porte à 6000 par jour le nombre de barrils de farine reçu en cette ville par voie du canal depuis quelque temps, et l'on espère en recevoir davantage incessamment. Cet état de choses est encourageant et va sans doute produire bientôt une amélioration correspondante dans les prix et dans la facilité des transactions. Avis aux intéressés.

RÉCIPROCITÉ ET DROITS DE DOUANE.

L'impôt actuellement prélevé aux ports du Canada sur les paquets ou plutôt sur leurs contenants, est-il autorisé par l'esprit et la lettre du traité de réciprocité, lorsque la marchandise contenue dans ces paquets est de celles dont ce traité permet l'introduction en franchise de droits ? Telle est la question qui ressort de certaines opérations du commerce international qui se poursuit depuis l'ouverture de la navigation entre le Canada et les Etats-Unis. Une différence d'opinion paraît s'être élevée sur ce point entre les deux gouvernements, ou plutôt il est plus juste de dire que si le gouvernement canadien ne pense pas comme celui de Washington, c'est vraisemblablement à cause de l'interprétation donnée par ce dernier touchant les articles en bois de manufacture canadienne importés aux Etats-Unis. Une correspondance échangée entre le département de la trésorerie de la république, le consul américain à Montréal et le bureau de commerce de cette ville, fait connaître que malgré l'élasticité de l'interprétation connue, le gouvernement de Washington ne l'étend pas aux articles, tels que barils, sacs, &c., servant de contenants aux marchandises de réciprocité importées en franchise aux Etats-Unis, telles que farines et céréales.

L'impôt perçu par les douanes canadiennes à titre de droit sur les paquets contenant des marchandises de réciprocité importées des Etats-Unis est de 2½ pour cent sur la valeur qu'ils ont au port d'exportation et que les priseurs douaniers déterminent par évaluation. Cet impôt était à l'ouverture de la navigation de 12½ pour cent, mais il a été depuis réduit à son taux actuel.

Le commerce d'importation de Montréal paraît se formaliser beaucoup de la perception de ce droit, qu'il croit incompatible avec le système de réciprocité, et il se plaint qu'elle est pour lui une source d'embarras et de délais non nécessaires, de vexations et de pertes que rien ne justifie, tandis qu'elle n'est pour le gouvernement que d'une importance nominale comme source de revenu.

Par sa réponse au consul américain, en date du 25 mai courant, le président de la Chambre de Commerce de Montréal, lui communique, comme renseignements officiels relatifs à la perception basée sur les deux différents taux, des copies de factures enregistrées au bureau de douane et que voici :

Mai 7, 1855—Importés par L. Renaud & Frère, sur vapeur *Oshawa*, de Cleveland,
400 brls. porc, libre. Impôt.
Paquets, valeur £100, à 12½ pr. c. £12 10
Mai 23.—Importés par Young & Janes, par voie des Rapides, de Chicago—
216 brls. saindoux } libres.
400 do farine }
Paquets, 216 brls. à 50....£27
400 do à 40.... 20
—
£47 à 2½ p. c.
£1 3 6

REPRODUCTION DES DÉBATS.

Il ne se passe pas de session—nous l'avons déjà dit—que des plaintes malheureusement trop bien fondées ne surgissent du sein de la législature contre la manière dont ses débats sont rendus, du moins dans beaucoup de circonstances. A la reprise de la session, le rapport donné comme traduisant les explications de sir Allan McNab sur les changement survenus dans l'Administration, était tellement erroné qu'il attribuait au ministre une déclaration toute autre que celle qu'il fit. Nous croyons bien qu'ordinairement les rapporteurs des débats font tout ce qui dépend d'eux pour reproduire les discours fidèlement quand ils les donnent au long, et que de même, lorsqu'ils n'en donnent que des résumés ou des aperçus, ils désirent le faire en toute conscience. Cependant, soit par inadvertance soit autrement, il est positif qu'en beaucoup de cas, et notamment dans celui que nous venons de mentionner, l'erreur a été de nature à surprendre tout le monde. Il a été fait des réclamations qui n'ont point impliqué absolument la bonne foi des sténographes, qui se sont empressés d'y faire droit. D'autres réclamations ont paru prendre un caractère plus sérieux. Quelques rapporteurs les ont du moins envisagées comme telles, puisqu'ils se sont crus désignés personnellement dans les plaintes faites devant l'Assemblée par quelques-uns de ses membres, bien que leurs noms ne fussent pas déclinés. Nous ne pouvons pas, en l'absence de toute preuve, nous prononcer sur les faits qui impliquent la bonne foi ou la compétence de ces rapporteurs, mais nous devons dire que nous ne sommes pas étonnés que de semblables faits aient lieu. Il faut seulement être content qu'ils n'arrivent pas plus souvent. En effet, le mal signalé ainsi périodiquement tient à un vice radical, auquel nous avons déjà fait allusion. Tant qu'il n'y aura chez les rapporteurs au point de vue général, d'autres responsabilité matérielle que celle qu'ils doivent aux partis qui les emploient, la responsabilité morale envers le public ne sera pas toujours et dans tous les cas dans des conditions de force et de garantie suffisantes pour absorber assez complètement sa trop puissante rivale. Ceci, nous le disons par allusion, non pas aux rapporteurs de la session actuelle, mais à ceux de toutes les sessions passées et à venir. Le principe qui préside à leur organisation est défectueux, du moins la pratique a prouvé qu'il n'est pas le meilleur à suivre dans un pays comme le Canada, où tous les usages du régime constitutionel représentatif n'ont pas encore l'existence et l'extension nécessaires pour assurer au fonctionnement de tout le système cette harmonie et cette universalité d'action qui ne peuvent être que l'ouvrage du temps.

Tout récemment encore et à propos de la mesure soumise à l'Assemblée pour obtenir que les débats fussent rendus par l'entremise d'un agent responsable à même un fonds de subvention provinciale, les plaintes se sont renouvelées de la part de plusieurs des représentants du peuple avec beaucoup d'insistance contre certains rapports des débats de cette chambre. Le député de Missisquoi (Est) par exemple, s'y crut tellement maltraité que ses dénonciations en pleine Chambre provoquèrent une contre-attaque des plus vives de la part du rapporteur qu'il indiqua ou qui se crut indiqué comme celui sur lequel devait peser tout le poids de l'accusation. Ce rapporteur écrivit sa défense qu'il fit parvenir à tous les membres de l'Assemblée sous forme de circulaire, ce qui dut nécessiter de la part du représentant de Missisquoi (Est) une réplique ; mais de toute cette exposition il n'est rien résulté d'intéressant pour le public, si ce n'est une nouvelle preuve de la défectuosité du système suivant lequel les discussions parlementaires sont actuellemant reproduites.

S'il était nécessaire d'ajouter un autre exemple au grand nombre de ceux que fournissent déjà les annales parlementaires comme preuve à l'appui de notre position, nous le trouverions dans la plainte formulée par le rapporteur dont la correspondance, datée de Québec le 15 courant, paraît dans le journal le *Pays* de samedi dernier. Il se plaint devant le public que les représentants de Laprairie et de Dorchester se sont inscrits en faux contre les discours ou du moins contre quelques-uns des discours qu'il leur attribue dans ses rapports des débats. Il nie formellement que leurs accusations soient fondées et il proteste de sa sincérité dans l'accomplissement de la tâche qui lui est dévolue. Mais à côté de sa dénégation pure et simple se trouve le fait avoué positivement, pour M. Loranger, que ses discours ont été abrégés ou définis sans que ce monsieur ait eu l'occasion, si ce n'est une seule fois peut-être, d'en examiner le manuscrit pour voir s'il était au moins une analyse assez exacte de ses discours avant qu'il fut livré par le rapporteur à la publicité. Nous ne prétendons pas que les rapporteurs, tels qu'organisés aujourd'hui, sont tenus d'offrir cette occasion lorsqu'elle n'est pas sollicitée ; mais ce que nous tenons pour positif, c'est que, s'ils font publier des discours sans avoir l'approbation des orateurs intéressés sur la manière dont ils sont rendus, ces derniers ne peuvent être privés du droit de s'en plaindre, si ces discours ne sont pas considérés par eux comme des expositions fidèles de leurs positions et de leurs arguments. Voilà précisément ce qu'ont fait, de l'aveu du rapporteur du *Pays*, les honorables députés de Laprairie et de Dorchester, qu'il injurie—nous regrettons d'avoir à le dire—d'une manière à donner une idée peu favorable de la bonté de sa cause et de la part de dignité qu'il veut bien faire supposer à la profession recommandable dont il est pourtant l'un des membres. Il prétend que M. Loranger l'accuse d'avoir "tronqué et falsifié" ses discours, et au lieu de chercher à rendre justice à M. Loranger, qui ne peut avoir d'intérêt à dénoncer ces rapports qu'autant qu'il les sait mauvais, il l'outrage et croit se défendre contre les coups qui lui sont portés par l'orateur lésé dans ses paroles, en ripostant par l'injure, le défi, et par le compte-rendu *ex parte* de prétendues affaires privées qu'il aurait eues au commencement de la session avec M. Loranger au sujet de la publication des débats, toutes choses qui ne militent en rien contre le mérite de l'accusation qu'il dit lui-même avoir été portée contre lui par le savant député de Laprairie. Nous ignorons jusqu'à quel point M. Loranger serait disposé à reconnaître que cette accusation est bien formulée, mais en la prenant telle que le rapporteur l'a rédigée, on n'en demeure d'abord que plus étonné de voir avec quelle assurance l'accusé met l'accusateur au défi de prouver ses assertions ; mais en réfléchissant à l'impunité que la clôture très-prochaine de la session devait assurer à tous ceux qui auraient pu redouter l'organisation d'un comité d'enquête, en supposant que la chose en valût la peine en tant que le correspondant y est concerné, on s'explique de suite pourquoi il déploie ainsi tant de *fermeté* et d'*aplomb* et pourquoi sa correspondance datée du 15 ne paraît devant le public que le 26, c'est-à-dire trop tardivement pour que, selon toute probabilité, elle pût être portée à la connaissance de M. Loranger, ainsi que de M. Pouliot qui s'y trouve plus maltraité encore, avant que la session fût close. On sait que c'est aujourd'hui qu'elle doit se terminer, suivant que sir Allan McNab l'a annoncé la semaine dernière, et le correspondant s'est trouvé à même d'exploiter l'heureuse occasion à son profit. Espérons que les enseignements résultant des faits comme ceux dont il est question ici ne seront pas perdus pour l'avenir et que la session prochaine donnera lieu à la réforme tant désirée dans la publication des débats.

CHRONIQUE MUSICALE.

MADAME ROSA DEVRIES

Cette charmante cantatrice qui a laissé de si beaux souvenirs à Montréal, a reparu sur notre scène vendredi soir. Les applaudissements enthousiastes qui l'ont accueillie à son apparition ont dû lui prouver que les impressions qu'elle a laissées sont encore bien vives, et à Montréal comme partout où les beaux arts sont appréciés, il n'y a que les bons artistes qui peuvent produire de telles impressions. Mais malgré ces dispositions, Madame DeVries a encore surpassé l'attente du public. Elle a produit un tel effet dans l'auditoire, que nous hésitons à en faire l'appréciation. Elle était puissamment secondée par Mlle. Camille Urso, cette jeune violoniste distinguée, et par M. Martin Lazarre qui nous a rappelé Jaell. Ces trois célébrités réunies ne pouvaient manquer de nous donner un des plus beaux concerts, dont le public de Montréal a jamais été favorisé. Chacun des morceaux que Madame DeVries a chantés, a été un triomphe. Sa voix n'a rien perdu de sa beauté et de sa fraicheur, depuis que nous avons eu le plaisir de l'entendre, tout au contraire elle semble avoir acquis plus de souplesse, de vigueur et de suavité, de même que sa personne n'a rien perdu de ses grâces extérieures.

Quoique son nom fut inscrit six fois sur le programme, elle se rendit en outre deux fois, de bonne grâce, aux désirs du public, qui l'a rappelée dans presque tous ses morceaux.

Sa voix douce, suave et suppliante dans l'"Ave Maria", souple et puissante dans le "Swiss Echo Song", et toute à la fois énergique et harmonieuse dans la "Sommambule", sait se prêter à tous les genres de musique avec une admirable facilité. Toujours expressive et pleine d'âme, elle entraine invariablement son auditoire, et pour nous servir de l'expression d'un chroniqueur, elle le tient comme suspendu à ses lèvres.

Nous serions injustes si nous n'ajoutions pas que Mlle. Camille Urso a de même puissamment intéressé son auditoire, ainsi que M. Martin Lazarre. Quoique à peine âgée de quinze ans, Mlle. Camille Urso est certainement un des plus forts violonistes qui aient visité la ville de Montréal. C'est une merveille de voir une jeune Demoiselle manier l'archet avec tant d'art et d'habileté. Charmante dans le "Souvenir de Bellini", admirable dans la "Favorite", elle a excellé dans le "Carnaval de Vénise". Elle est presque inimitable dans les notes harmoniques.

On nous dit qu'elle n'a été admise au Conservatoire de Paris, qu'en considération de ses brillantes dispositions pour le violon, car on n'y admet pas d'ordinaire de jeunes demoiselles pour l'étude de cet instrument.

Les différents morceaux exécutés par M. Martin Lazarre, ont été bien goûtés par l'auditoire. Il a surtout fait preuve d'une grande habileté dans sa "Romance" qu'il exécuta de la main gauche. Pour plus bel éloge de M. Martin Lazarre, il suffirait de dire qu'il a été le premier pianiste du Roi de Danemark et a remporté le premier prix au Conservatoire de Paris.—*Com.*

Enseignement.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. D. Beaudria, qui désire se placer comme instituteur. Le diplôme et les certificats dont il est muni attestent sa capacité à bien remplir les devoirs de sa profession.

A peine la saison des chaleurs a-t-elle reparu pour nous, que se renouvellent les incendies à conséquences si désastreuses de tous les étés, dans nos campagnes. Hier, du versant de la montagne de notre cité, on voyait avec peine des foyers déjà considérables de destruction allumés à deux ou trois endroits principaux au milieu des bois de la belle vallée comprise entre les rives du St. Laurent et celles du Richelieu. Jusqu'à présent, il n'a pas dû en résulter de dommages sérieux, et peut-être le feu ne s'est-il promené que sur le terrain à défricher qui lui a été circonscrit ; mais s'il ne nous vient point de très-fortes pluies pour noyer jusqu'à la dernière étincelle, on aura sans doute encore à se repentir d'une imprudence d'autant plus regrettable que plusieurs fois déjà elle a été fatale aux prairies, aux terres ensemencées et jusqu'aux habitations.

Accident.—Nous regrettons d'apprendre que Damase Métivier, jeune homme de 16 ans environ, est mort dimanche dernier des suites d'un déplorable accident arrivé la veille. Pendant qu'il s'amusait avec quelques amis près de l'église en construction sur l'emplacement de l'ancien évêché, un instrument en plomb retenu par une ficelle à la partie supérieure de l'édifice, tomba tout à coup à terre et bondissant avec violence alla frapper le jeune homme à la tête, en arrière. Les médecins lui donnèrent en vain tous les secours de l'art. Il avait le crâne fracturé.

RESOLUTIONS,—Soumises à l'Assemblée par l'honorable M. le procureur-général-Drummond.

Résolu 1. Qu'une grande partie des frais et des inconvénients qui accompagnent l'administration de la justice dans le Bas-Canada, pourraient être évités en adoptant un système de judicature fondé sur un principe de décentralisation plus étendue.

2. Qu'il est par conséquent expédient de subdiviser les districts judiciaires existant aujourd'hui, et d'établir dans chaque subdivision des cours auxquelles pourra venir plus facilement la population rapidement croissante des établissements les plus nouveaux.

3. Qu'en autant qu'un temps considérable devra s'écouler avant qu'un nouveau système judiciaire puisse être mis en opération, il est expédient de remédier à l'un des plus grands maux qui résultent de la pratique actuelle, en établissant des dispositions temporaires pour le paiement des personnes appelées d'endroits reculés pour faire les fonctions de petits jurés aux différents centres judiciaires.

3. Que bien qu'il conviendrait de pourvoir à ce que ces personnes, si elles étaient sommées pour agir comme jurés dans leurs propres municipalités ou leurs environs, fussent payées à même les fonds munipaux, il ne serait pas juste de charger les municipalités de comté des dépenses qu'entraine la poursuite des délits dont le plus grand nombre est commis dans ou près les centres judiciaires.

5. Qu'une somme n'excédant pas trois chelins et neuf deniers soit payée par le shérif des districts respectifs à chaque personne qui servira comme petit juré devant toute cour du Bas-Canada, pour chaque jour qu'il sera absent de sa résidence ordinaire ; mais aucune rénumération ne sera accordée aux petits jurés dont la résidence ordinaire sera située à moins de trois milles de la cité ville ou village où la cour se tiendra, et du même côté du fleuve St. Laurent.

6. Qu'une somme n'excédant pas cinq mille louis soit appropriée à même le fonds du revenu consolidé pour couvrir les dépenses nécessitées par ces paiements.

7. Qu'il sera tenu des comptes séparés de toutes les sommes déboursées pour les objets ci-dessus mentionnés et qu'une somme égale au montant dépensé sera appropriée pour quelque objet local ou des objets locaux dans le H.-Canada.

Les résolutions qui précèdent ont été adoptées par la Chambre d'Assemblée étant servi de base à un bill introduit par l'hon. M. Drummond, ainsi que nous l'apprend la dépêche télégraphique.

M. Livernoche, boulanger de notre ville, nous a présenté un échantillon de pain, fait de farine de blé et de farine de blé-d'Inde, qu'il se propose de vendre six sous, les six livres, meilleur marché que le pain ordinaire. D'après l'échantillon que nous avons sous les yeux et que nous avons goûté, nous croyons pouvoir dire qu'il serait avantageux pour le public d'acheter du pain de M. Livernoche.

Courrier de St. Hyacinthe.

TEMPÉRANCE.

Peu de personnes, de celles qui suivent les affaires publiques, n'auront lu sans un vif intérêt les discours parlementaires au sujet du *bill* Felton sur la tempérance. Deux de ces discours, publiés dans la *Minerve*, peuvent, sous des rapports bien différents, résumer toute la question. Ce sont les discours de M. Chauveau et de M. Pouliot. L'un et l'autre se déclarent sincèrement en faveur de la tempérance. Mais leurs moyens d'action sont bien différents. M. Pouliot est tout feu pour étouffer le feu d'une passion des plus tyranniques. M. Chauveau, qui veut, j'en suis sûr, autant que son collègue, l'extinction de ce feu de la passion, pense qu'avec l'eau du raisonnement et de la discrétion on réussira mieux. Voilà la question, je pense, sous les deux aspects principaux qu'on lui a donnés en Chambre. Elle mérite d'être considérée ainsi, non seulement en Chambre, mais devant tout le pays, si intéressé à la voir enfin dégagée de toute entrave. Et la chose presse, car, quelque bien qu'ait déjà fait notre Parlement provincial en faveur de la tempérance, il ne doit pas clore sa double et longue session sans donner à la conscience publique, qui l'a reclamée tant et si hautement, une bonne loi de tempérance. Outre la loi Felton, il y a encore devant la Chambre, tout le monde le sait, trois à quatre autres projets de loi relatifs au même but. Il y a du bon dans tous ces projets. Qu'on les discute donc sans désemparer ; et qu'on aboutisse heureusement à une loi définitive. Autrement, les meilleures raisons apportées contre la loi Felton, qu'on a rejetée, passeront pour louches ou hypocrites. Nos mandataires, si recommandables sur le soin qu'ils donnent aux intérêts matériels de la société, ne sauraient être excusables, s'ils revenaient dans leurs foyers sans avoir prêté main forte à la religion, à la morale, à la force publique et à l'honneur canadien. Tant de mesures seraient passées, tant de lois auraient pourvu aux besoins temporels, et rien n'aurait été fait en faveur d'une cause qui, de l'aveu de tout le monde, et même de ses ennemis, si elle en a, comprend dans ses bienfaits les intérêts du tems comme ceux d'une autre vie, qui est la principale. On sait qu'il ne manque au Canadien que la tempérance pour le rendre vraiment digne de la belle et bonne réputation que l'étranger lui prête. Il est sur le point d'obtenir vraiment cette belle réputation, si, à tous les efforts qui ont été faits de toutes parts pour le rendre exempt de l'opprobre et de la corruption de l'intempérance, notre Parlement en ajoute un dernier par une loi sage et forte. Tous les matériaux sont prêts devant lui pour élever cet édifice glorieux. Il serait en même temps un monument sans égal élevé aux saines lumières et au vrai patriotisme d'un corps législatif. Ailleurs, dans nos temps d'aberrations religieuses et morales, les parlements nationaux font la guerre à la religion, et quelque fois même aux premiers principes de la morale. Il serait beau qu'en Canada, peuple et législateurs fussent toujours reconnus n'avoir qu'une pensée et qu'un but pour maintenir ces bases sacrées et indispensables de tout ordre social. Essayer de gouverner sans l'influence morale, sans le concours de l'autorité religieuse et civile, c'est ramener avec folie, puisque cet essai si fatal a déjà été fait ailleurs trop fréquemment, le régime insensé et cruel des utopies et des révolutions. C'est vouloir toujours en venir au schisme malheureux de la séparation de l'église et de l'état. C'est vouloir l'ordre, en un mot, avec le principe du désordre.

Que nos législateurs donc, eux du moins qui ne seraient pas imbus, par éducation ou autres circonstances, de ces doctrines fausses et anti-sociales, que ceux-là s'arment de courage et de la force de leurs bons principes pour poursuivre par des lois discrètes le vice scandaleux, ruineux et déshonorant de l'intempérance. Assez de malheurs pèsent aujourd'hui sur le monde. Le Canada a sa part dans ses malheurs. C'est, il faut le croire, qu'il a aussi sa part dans l'iniquité générale, seule cause des châtimens de Dieu. Et comme l'intempérance est la source trop abondante de toutes sortes d'iniquités privées et publiques, comme cette source a de funestes attraits pour la nature humaine en général, et en particulier pour la nature canadienne, faisons tous les efforts possibles, peuple, clergé et législateurs pour concourir, chacun dans son ressort et ses moyens d'action, à tarir cette source empoisonnée, ou du moins à l'empêcher de se répandre d'avantage et à la contenir dans les bornes les plus limitées qu'il est possible. C'est le plus court et le plus sûr chemin pour arriver au trône de la miséricorde qui règne dans les cieux, et qui ne veut et ne peut vouloir le bonheur sur la terre que par la vertu, et non par le désordre des passions, comme l'imaginent, il semble, les amis du progrès indéfini, les matérialistes et les humanitaires de toute couleur. Pour cela il s'agit de savoir, pour revenir à la question telle que posée au début de cet article, s'il faut procéder contre l'intempérance par voie compulsoire radicale, à la façon de MM. Pouliot et Felton, ou par voie de raison, de religion, de force morale unie, au besoin, pour les incorrigibles malicieux ou scandaleux, à la force légale. Il y a longtemps qu'il n'y aurait plus de vices sur la terre si la force des lois humaines eût été le secret de les faire cesser radicalement. Et il y a longtemps aussi que les passions humaines eussent fait trève, si les rigueurs de la loi temporelle eussent eu le pouvoir de les dompter. Non. Ce secret et ce pouvoir n'appartiennent qu'à la loi qui règle les consciences, et cette loi a eu besoin d'être divine pour venir à bout de l'entreprise. Avec la loi divine, mais après elle, vient bien la loi civile, qui a bien alors, elle aussi, son côté divin. Or, il a dû paraître à plusieurs que M. Chauveau avait étudié ainsi la question. Fort de principes, désireux d'un succès durable et légitime, il veut avec raison qu'on discerne entre l'abus et l'usage, entre le vice et ce qui est permis par les lois divines et humaines, entre ce qui est volontaire et obligatoire, entre même les divers degrés d'obligation, entre ce qui est d'un zèle louable et très-digne d'imitation et ce qui est d'ailleurs parfaitement libre ; enfin, entre ce qui procède par voie de violence quand même et ce qui s'effectue par voie de persuasion et de zèle selon la science et la charité ; sans exclure certaines voies coercitives sagement employées. Il ne comprend pas qu'on poursuive la nature à coup de fourche, ni qu'on fasse de la vertu avec une répression basée sur le droit exclusif de la force. Alors, pour déraciner une mauvaise plante, on remue, on ouvre imprudemment un sol fertile en bien d'autres du même genre. On amente les passions de la haine, de la vengeance, de la malice. Ce qu'on faisait par entraînement, par occasion, on le fait par audace, par plaisir méchant, par intention de le faire pire et plus fréquent. Vainement on dira, du moins on est obligé par la loi de se cacher pour vendre ces malheureuses boissons. Singulière cachette, quand tout le monde d'une ville, d'un village, d'une paroisse sait qu'en telle et telle maison on vend sans licence ; et quand on sait également que dans plusieurs localités, ces maisons de contrebande y sont plus nombreuses que ne furent jamais les auberges licenciées, dont un grand nombre, on ne peut le nier, étaient honnêtes et utiles. Mais est-ce donc, va-t-on dire, qu'on vient ici prêcher en faveur des auberges ? Non pas : mais on invite, avec et comme M. Chauveau, avec et comme tous les amis éclairés de la sobriété, avec même et comme les premiers prédicateurs de la tempérance, à procéder, dans cette sainte cause, avec l'intelligence de toutes les mille circonstances qui peuvent la servir ou lui nuire. L'état personnel du pays, les intérêts de la religion et de la conscience, l'exemption d'autres vices ajoutés à ceux que nous avons déjà énumérés, tels que la fraude, l'hypocrisie, la fausse conscience, le mépris des lois et de toute autorité, mal plus grand qu'on ne le pense dans nos jours d'insubordination universelle ; tout cela, pour quiconque comprend que la vertu n'a de base solide et de fruit méritoire que dans la vérité des principes, tout cela devra être considéré avant tout dans le bien qu'on désire de la tempérance. Autrement, elle ne sera jamais qu'une œuvre inconsistante ou éphémère, n'ayant point de fondement avoué par la raison et la conscience de l'homme réfléchi, elle serait méprisée des uns, calomniée par d'autres, et laisserait peut-être à quelques-uns la fatale pensée qu'elle est, à tous égards, insoutenable en théorie et impraticable en action. Or, c'est là le malheur qu'il faut savoir éviter. La chose est difficile, certes. Mais, Dieu aidant, le zèle éclairé, charitable et persévérant, continuant ses admirables efforts ; les bons exemples augmentant, les sociétés se raffermissant et grossissant, voilà pour le concours moral ; il restera à nos législateurs de couronner le tout par une loi devenue absolument nécessaire, quelque difficile qu'on la suppose. Au fond, les résultats infructueux des lois précédentes sont-ils donc si difficiles à faire disparaître ? Les agents et officiers délinquants ou sans énergie, sont-ils sans successeurs mieux instruits de leur devoir ou plus consciencieux ? N'y a-t-il en Canada que des hommes capables de faire des lois et aucuns pour les exécuter ? C'est là, on le sait, qu'est le point difficile. Une triste et trop longue expérience l'a démontré. Que la nouvelle loi tourne donc toutes ses prévisions les plus sévères de ce côté-là. Il n'y a pas de société possible, si l'esprit de devoir et la force morale manquent aux exécuteurs des lois. Sans doute leur tâche est dûre ; mais il est un moyen pour eux de l'adoucir et de produire plus de bien, c'est d'user de vigilance plus que de violence. Réprimer, comme on sait, est beaucoup, mais prévenir est mieux encore. Tel est l'esprit qui doit les animer avant tout, comme il doit animer tous ceux qui de près ou de loin, par devoir ou par zèle volontaire, se disent les amis, les avocats, les apôtres de la moralité du peuple canadien : peuple qui fait tout par bon sens, mais à qui il est très-facile d'inspirer et de faire pratiquer le mal, si on le heurte sur ce bon côté.

UN AMI PRATIQUE DE LA TEMPÉRANCE.

Nouvelles de l'Etranger.

EXPÉDITION DE CRIMÉE.

Nous empruntons à l'*Impartial de Smyrne* le journal du siège de Sébastopol. Le correspondant de l'*Impartial* conduit le récit des faits jusqu'au 24 avril.

"Devant Sébastopol, les 21, 22, 23 et 24 avril.

Samedi 21 avril.—L'engagement qui a eu lieu cette nuit entre les Russes et les troupes britanniques a été extrêmement vif et meurtrier. Vous savez que sur toute la ligne d'attaque, aussi bien au centre qu'à la gauche et à la droite, on s'efforce, par des cheminemens, de s'approcher de plus en plus des fortifications de la place. En avant des bastions des Casernes et de l'Arsenal, les Anglais ont commencé des travaux considérables. L'ennemi, voyant que ni la fusillade de ses embuscades ni la grêle de projectiles creux dont il inonde les intrépides travailleurs ne pouvaient les arrêter dans leur cheminement, a tenté de détruire, dans une vigoureuse sortie, les ouvrages commencés.

Cette nuit donc, une forte colonne, partie du bastion le plus voisin du ravin de Carénage, s'est avancée silencieusement dans l'obscurité pour venir surprendre nos braves alliés. Mais ils étaient sur leurs gardes. Tapis immobiles contre l'épaulement de la tranchée, ils attendaient l'ennemi. Avec un sang froid tout britannique, ils l'ont laissé approcher jusqu'au pied du revêtement. Les Russes, parvenus si près et croyant n'avoir pas été aperçus, ont alors annoncé leur présence par une décharge générale, et se sont précipités sur sa tranchée en poussant leurs cris ou plutôt leurs hurlements habituels. Un feu de peloton et bien nourri, suivi de hourras retentissans, a été la réponse des Anglais. Les Russes, étonnés d'être ainsi reçus, n'ont pu pénétrer dans les ouvrages. Quiconque parvenait à gravir le parapet était immédiatement rejeté à coups de baïonnette. Forcés de reculer, les Russes ne se sont pas cependant retirés. Une violente fusillade s'en est suivie ; elle a duré près d'une heure. Enfin l'ennemi décimé a battu en retraite, il est vrai sans être poursuivi. Quitter les retranchements eût été une haute imprudence de la part des Anglais, tant la disproportion du nombre était grande. D'ailleurs l'essentiel était de rester en possession des ouvrages commencés et d'empêcher les Russes de les détruire. Tel a été précisément le résultat de ce chaud et brillant engagement. Mais ce n'a pas été sans pertes sensibles pour nos braves alliés. On parle de 70 hommes tués, dont 5 officiers, et d'un nombre bien plus considérable de blessés. Quant au chiffre des morts de l'ennemi, il doit être énorme. Le ravin était encore au matin rempli de cadavres russes.

"A l'attaque de droite, il y a eu aussi divers engagements pour déloger l'ennemi de ses embuscades qu'il a rétablies partout. Comme toujours, elles ont été enlevées à la baïonnette avec un admirable élan ; mais quelques instants après elles étaient refaites.

Malgré leur fusillade meurtrière, on a continué et l'on continue toujours à s'avancer vers le Mamelon Vert et même vers la tour Malakoff, dont le feu, ainsi que celui du Phare et des ouvrages blancs, paraît augmenter à mesure que le nôtre diminue par suite du nombre restreint de coups à tirer par vingt-quatre heures auquel on a limité nos batteries.

"Au centre et à la gauche, le feu des alliés s'est considérablement ralenti, toujours pour la même raison. On craint d'épuiser trop vite les munitions qu'il a fallu plusieurs mois pour accumuler. Mais l'ennemi ne profitera-t-il pas de cette quasi-cessation du feu pour réparer les ravages faits dans ses fortifications et réarmer ses batteries ?

"Dans l'après-midi, un lieutenant de vaisseau, commandant à l'attaque de droite une des batteries de la marine, a été atteint au ventre par une balle qui lui a traversé les intestins. Son état est désespéré. C'est un des plus jeunes et des plus brillans officiers de la marine française.

"Dimanche 22 avril. — A l'attaque de gauche, la fusillade a été très vive toute la nuit, et les coups de canon se succédaient rapidement. On a fait jouer plusieurs mines dans le cimetière, entre le bastion Central et celui de la Quarantaine, afin de rapprocher encore nos nouveaux ouvrages de la muraille crénelée. Malheureusement ces mines n'ont pas produit leur effet du côté où elles devaient agir : l'explosion c'est faite plus vers nous que contre l'ennemi, et les décombres rejetés nous ont tué et blessé plusieurs soldats. On s'est mis immédiatement à travailler dans les déblais, malgré la fusillade et la mitraille. Les ouvrages ont beaucoup avancé cette nuit. Là aussi nous aurons bientôt une quatrième parallèle complète à moins de 150 mètres de la muraille crénelée. A l'angle de cette muraille et du flanc gauche du bastion Central, il y en a maintenant une ouverte qu'on estime avoir une étendue d'environ 150 mètres. Toutes les maisons voisines sont démantelées et percées à jour.

"Cette nuit aussi, six vaisseaux et frégates à vapeur anglais et français sont allés successivement lancer quelque bordées contre les forts à l'entrée du port. La frégate française *Mogador*, après avoir envoyé à cinq encablures, environ 1,000 mètres, vingt-quatre coups de canon au fort de la Quarantaine, a reçu deux boulets russes en plein bois ; un autre a percé de part en part un des tuyaux de dégagement de la vapeur. Elle a eu 2 hommes tués et 3 blessés.

"Neuf heures du soir.—Il se fait un grand mouvement à Kamiesch. Omer-Pacha, escorté d'un piquet de lanciers, vient d'arriver. De longues files de chevaux de bât, chargés de tentes, de bagages, et conduits par des soldats le sac sur le dos, le fusil en bandoulière, descendent lentement la route qui conduit au port. On dit que le général en chef turc s'embarquera pour Eupatoria ; mais ce train d'équipage qui le suit n'est pas pour un seul état-major, quelque nombreux qu'il puisse être.

"Dix heures.—Les chevaux de bât et les charrettes chargées de bagages ne cessent d'arriver. Ils encombrent toute la plage ; évidemment c'est le bagage tout au moins d'une grande partie de l'armée turque. On commence à entrevoir les masses sombres des bataillons qui suivent silencieusement en colonnes les dernières voitures.

"Onze heures.—Omer-Pacha s'embarque à l'instant avec son état major. Des chalands à tous les débarcadères se remplissent de troupes ottamanes et les portent à bord de vapeurs français, anglais et turcs qui chauffent prêts à partir.

"On prétend que la nouvelle est arrivée dans la soirée qu'Eupatoria était sérieusement menacée. De là le mouvement de l'armée turque, ou au moins d'une grande partie, quittant subitement son camp près de Balaclava pour venir s'embarquer de nuit à Kamiesch.

"Lundi 23 avril.—Depuis hier au soir les embarquemens de troupes turques ne cessent pas. Ce matin il y a encore 2 à 3,000 hommes qui attendent leur tour et aussi quelques bagages ; mais l'opération est à peu près terminée. Ismaïl-Pacha surveille tout et donne des ordres pour activer. Il se tient près du débarcadère, en face de la maison du commandant de place. C'est un homme d'une taille peu élevée, mais vigoureusement constitué ; ses traits bronzés ont une grande expression d'énergie et d'audace.

"Midi.—L'embarquement des Turcs est terminé. Ismaïl-Pacha vient lui-même de se rendre à bord. Comme le temps est calme, on pense que toute la flottille sera arrivée avant ce soir à Eupatoria. Il paraît qu'Omer-Pacha restera définitivement à Eupatoria avec la majeure partie de l'armée ottomane. Pourquoi avoir fait venir, il y a dix jours à peine, toutes ces même troupes pour les rembarquer et les reconduire d'où elles venaient ? Est-ce un movement stratégique se rattachant à quelque grand plan ultérieur ? C'est ce que nous saurons d'ici à peu de temps.

Au siège, la nuit s'est passée dans la plus grand calme. Le canon ne se fait entendre que de loin en loin. Ce matin, c'est la même chose ; l'ennemi ne semble pas plus désireux que nous de continuer le feu : on dirait que des deux côtés on est dans une sorte d'attente. Cependant ici personne ne compte sur la paix. Mais si les Russes ne tirent pas beaucoup, ils travaillent énormément. Je viens de parcourir l'attaque de gauche et presque toute celle des Anglais. J'ai été étonné de la rapidité avec laquelle l'ennemi a réparé les grands ravages faits dans ses ouvrages de défense. Ainsi l'énorme brèche que j'avais vue de mes yeux à l'angle de la muraille crénelée près du bastion Central n'existe presque plus ; des sacs à terre empilés s'élèvent comme des moellons jusqu'aux deux tiers de la hauteur du reste de la muraille sur toute l'étendue de la dite brèche. Les fortifications en terre qui terminent les défenses de la place du côté de la Quarantaine, le bastion de la Quarantaine lui-même, le bastion Central et celui du Mât, dont les faces, les parapets, les embrasures, ne paraissaient plus qu'un amas de ruines et dont les batteries étaient en partie éteintes, sont maintenant en état de recommencer le feu. Au premier aspect leur extérieur semble dans le même état que les jours précédents, seulement, en examinant attentivement avec la lunette, on reconnaît qu'au milieu des terrassements éboulés ou démantelés l'ennemi a pratiqué des ouvertures qui lui tiennent lieux d'embrasures ; il en est de même des batteries des Casernes et de l'Arsenal opposées à l'attaque anglaise.

"Chaque jour de nouveaux renforts arrivent aux Russes. On apperçoit sur les hauteurs du nord de la ville des tentes formant de vaste carrés. Dans la forêt d'Inkermann et à l'entrée des gorges des montagnes de Vofouska près de Balaclava, on découvre avec la lunette des campemens considérables qui n'existaient pas il y a quinze jours. Evidemment l'ennemi agglomère ses forces pour tâcher de tenir les alliés enfermés dans le triangle de sept à huit lieues carrés qu'ils occupent en Crimée. Peut-être est-ce dans le but de l'inquiéter sur ses derrières et de l'obliger à distraire une partie de ses forces qu'on vient de faire retourner Omer-Pacha à Eupatoria. Cela me paraît plus probable que la nécessité d'un retour subit pour la défense de cette petite place, occupée encore par près de 25,000 hommes, et maintenant suffisamment fortifiée pour être à l'abri de toute espèce de coup de main.

Cet après-midi, entre trois et quatre heures, l'ennemi a hissé un drapeau blanc sur le fort Constantin à l'entrée du port. Ce drapeau y est resté près de vingt-cinq minutes. Pendant ce temps, les batteries de la place n'ont pas cessé de tirer, et bien entendu celles des alliées leur répondaient. J'ignore ce que cela voulait dire, d'autant plus que le mât placé un peu à gauche du bastion de la Quarantaine et où l'on met ordinairement le pavillon parlementaire, n'en portait aucun.

"Mardi 24 avil.—Pendant toute la nuit, il y a eu une fusillade des plus vives et une violente canonnade, principalement à l'attaque de gauche, probablement entre nos troupes et celles de l'ennemi, soit pour déloger les embuscades, soit pour défendre les travailleurs attaqués par les Russes dans les ouvrages dont on pousse activement l'achèvement, surtout en face du saillant du bastion du Mât. On construit en ce moment dans la place d'armes obtenue il y a huit jours, au moyen de la mine, une formidable batterie de brèche à 60 mètres du bastion. A une telle distance, si les fortifications de l'ennemi étaient en maçonnerie, le résultat serait immanquable ; mais battre en brèche dans des terrassemens, quel en sera l'effet.

"Ce matin, une très forte reconnaissance française et anglaise a dû descendre dans la vallée de la Tchernaïa ; on parlait même de s'emparer de quelques positions avancées des Russes. J'ignore, comme vous le pensez bien, la portée du mouvement que l'on doit faire, j'ignore même s'il est commencé ; mais je sais que les troupes embarquées hier devaient emporter pour quatre jours de vivres."

—On lit dans le *Sémaphore de Marseille* du 8 mai :

"Le paquebot des Messageries Impériales *Indus* nous apporte des nouvelles de Constantinople du 30, et de Crimée du 23 avril.

"Voici les principaux faits accomplis en Crimée dans les journées du 24 au 23 avril.

"Devant Sébastopol, on s'occupait à terminer le quatrième parallèle, pour laquelle on employait la mine.

"On a élevé devant le cimetière, sur un des points terminés de la quatrième parallèle, deux batteries qui n'étaient pas encore armées le 25.

"Dans la nuit du 24, la fusillade a commencé vers huit heures du soir ; nos troupes attaquaient des embuscades élevées par les Russes en avant de notre quatrième parallèle et aux environs de la tour Malakoff. C'était la division du général Bosquet qui prenait part à cet engagement. La lutte a été acharnée, mais malgré la vigoureuse résistance de l'ennemi, les embuscades ont été enlevées et occupées à notre profit. On ignore actuellement quelle est la perte des nôtres.

"On ne tire le canon qu'à de longs intervalles. Dans les journées des 26 et 27, le silence a régné dans les batteries de part et d'autre. Le général Canrobert en a profité pour passer en revue, à vingt-quatre heures de distance, les deux corps de l'armée de siège. Quelques Cosaques assistaient de loin, et de l'autre côté de la Tchernaïa, à cette revue. Le défilé des troupes s'est fait au pas de course dans la plaine d'Inkermann.

"Dans la nuit du 27 au 28, la fusillade a recommencé avec la même vivacité, cette fois du côté du ravin. Au départ du courrier, on ignorait encore le motif de cet engagement ; on se contentait de supposer qu'il était motivé par la nécessité d'enlever de nouvelles embuscades établies par les Russes la trêve tacite entre les deux artillerie, dans les jours qui ont précédé.

"Les nouvelles d'Eupatoria ne présentaient rien d'important. Omer-Pacha est arrivé à Eupatoria avec toutes ses troupes, au moment où l'on supposait que des colones russes massées dans les environs, se disposaient à attaquer la ville. A peine débarqué, il a pris ses mesures pour s'assurer de la position et des forces de l'ennemi."

—Le général Canrobert, dans une lettre adressée à l'empereur, en date du 28 avril, s'exprime ainsi :

"J'annonce avec bonheur à Votre Majesté que l'armée anglaise, toujours si solide, est redevenue aussi belle, aussi bien portante, aussi nombreuse qu'elle l'était aux premiers jours de son arrivée en Orient ; elle reçoit des renforts en infanterie, en cavalerie, en moyens de transport. Je continue à vivre dans les termes les plus cordiaux avec lord Raglan, et les deux armées ne cessent d'être étroitement unies et de compter l'une sur l'autre."

—Le ministre de la guerre a reçu du général Canrobert les dépêches télégraphiques suivantes :

"Devant Sébastopol, le 2 mai.

"Nous avons eu cette nuit une heureuse affaire. L'ennemi avait fortement relié ses travaux entre eux et avec des logements. En avant du bastion Central était en ouvrage de contre-approche à double enceinte et fort solide. Nous l'avons emporté. Nous nous y sommes maintenus sous un feu très vif, et y sommes définitivement établis. Nous avons enlevé à l'ennemi huit petits mortiers à bras qui s'y trouvaient. Nos pertes, non encore exactement évaluées, sont au dessous de ce que je pouvais craindre. L'ennemi a beaucoup souffert. Les troupes ont été admirables d'élan.

"Devant Sébastopol, le 3 mai.

"Hier, à quatre heures du soir, l'ennemi est sorti pour reprendre l'ouvrage de contre-approche que nous lui avons enlevé la nuit précédente. Les troupes de garde l'ont abordé à la baïonnette, culbuté et rejeté dans la place.

"L'artillerie ennemie a protégé le départ et la rentrée de cette sortie par une cannonade très violente, à laquelle nos batteries ont bien répondu."

On lit dans le *Sun :*

"Département de la guerre, le 7 mai, deux heures quarante-cinq minutes de l'après-midi.

"Lord Panmure présente ses complimens à l'éditeur du *Sun.* Il éprouve grand plaisir à transmettre la dépêche incluse reçue aujourd'hui de lord Raglan :

Sébastopol, 6 mai, 9 h. de l'après-midi.

"L'ennemi a assailli la tranchée avancée de notre attaque de droite, hier au soir, mais il a été promptement repoussé. Notre perte a été de 2 hommes tués et 20 blessés."

—On lit dans un supplément de la *Gazette de Londres* la dépêche suivante, que lord Panmure a reçue du feld-marechal lord Raglan :

"Devant Sébastopol, le 21 avril.

"Milord,

"Omer-Pacha, ayant jugé utile de faire une reconnaissance en avant de Balaklava pour voir quelles étaient les forces de l'ennemi sur la Tchernaïa, marcha le 19 de ce mois, au jour, par l'extrême droite de la position de sir Colin Campbell vers Kamara, à la tête d'environ douze bataillon. Il avait dans la plaine, à sa gauche, un corps de cavalerie française, une batterie d'artillerie à cheval, commandée par la général Leroy, deux escadrons de grosse cavalerie, deux escadrons du 10e régiment de hussards, qui, je suis heureux de le dire, est arrivé tout entier, et une demi-compagnie d'artillerie à cheval, sous le commandement du colonel Parlby. Ces détachements de troupes françaises et anglaises avaient été mis à la disposition de S. A. par le général Canrobert et moi-même. De ce côté du fleuve l'ennemi ne montra que quelques Cosaques qui restèrent sur une hauteur dominant Chagouria jusqu'à ce que l'artillerie les en eût chassés par quelques décharges de fusées. De l'autre côté derrière le village, on voyait une troupe avec quatre canons. Omer-Pacha ne jugea pas à propos de passer le fleuve, mais il se retira quand il fut convaincu que l'ennemi n'était point en force, et les troupes retournèrent au camp ; l'artillerie et la cavalerie protégeaient l'infanterie. L'armée turque offrait un aspect très satisfaisant.

"Les embuscades en face de l'approche séparée de nos tranchées avancées, à l'extrême droite, ont été attaquées et emportées d'assaut l'avant-dernière nuit avec la plus grande bravoure par un détachement du 77e régiment, sous les ordres du colonel Egerton, qui faisait partie du renfort envoyé le soir à la garde des tranchées. L'impétuosité de nos troupes triompha bientôt de la résistance de l'ennemi, bien qu'elle fut opiniâtre ; l'embuscade qu'il importait de conserver fut sans perdre un instant reliée à notre approche, et par là protection fut donnée aux travailleurs pour continuer leurs travaux longtemps et sans interruption.

Cependant au bout de trois heures environ, l'ennemi dirigea une très forte canonnade et un feu très vif de mousqueterie sur l'avant-poste de l'embuscade : le détachement s'y retira, il la défendit et s'y maintint avec succès. Mais ce brillant exploit ne s'est pas accompli sans une perte considérable d'hommes, et il m'est extrêmement douloureux d'avoir à annoncer à Votre Seigneurie la mort du colonel Egerton, du 77e, qui a été malheureusement tué au moment où il faisait marcher ses troupes au secours de celles qui étaient le plus en avant.

"Je vous annonce aussi avec douleur la mort du capitaine Lempriere, du même régiment ; il a péri dans la première affaire, où également le colonel Lempriere avait reçu une contusion qui l'avait mis pendant quelques minutes hors d'état de continuer son service. Cinq officiers ont été blessés, dont trois dangereusement. Le colonel Egerton était un officier d'un mérite éminent, et, soit au camp, soit sur le champ de bataille, il s'acquittait de tous ses devoirs de la manière la plus honorable pour lui et la plus avantageuse pour le pays. Le service de S. M. ne pouvait éprouver une perte plus sensible, et c'est ainsi que la ressentent et l'armée et le 77e, où il était chéri et où l'on déplore vivement sa mort. Le capt. Lemprière était fort jeune et donnait les plus belles espérances.

"Le capitaine Owen, à qui l'on a depuis amputé la jambe, et le lieutenant Baynes sont tous deux d'excellens officiers du génie, de même que le capitaine King, du même corps, qui a été blessé deux nuits auparavant.

"Le brigadier-général Lockyer, qui a commandé en chef les tranchées dans l'attaque de droite, le lieutenant-colonel Mundy, du 33e, qui à la mort du colonel Egerton a pris le commandement des troupes engagées dans l'opération, et le colonel Gurilt, du 34e, méritent la mention la plus honorable. Le lieutenant colonel Tylden, officier du génie chargé de l'attaque de droite, s'est distingué d'une manière remarquable, comme en beaucoup d'autres occasions précédentes. La conduite des troupes a été admirable.

"J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie la liste de ceux qui ont été tués ou blessés depuis le rapport que je vous ai envoyé le 17. Dans ma dépêche de ce jour-là, j'informais Votre Seigneurie qu'un magasin avait fait explosion dans une de nos batteries ; mais j'ai oublié de dire que le capitaine Dixon, de l'artillerie, avait su en cette circonstance montrer le plus grand sang-froid et la plus grande intrépidité en faisant sur-le-champ feu d'une pièce de canon sur l'ennemi, malgré la confusion, le nombre d'hommes qui en avaient souffert et le dommage considérable fait à la batterie. J'ai la satisfaction d'annoncer à Votre Seigneurie que le 48e et le régiment royal sont arrivés de Corfou à bord des vaisseaux de S. M. *Léopard* et *Sidon.* J'ai omis de dire dans

le corps de cette lettre que deux escadrons de cavalerie turque étaient aussi dans la plaine.

J'ai l'honneur, etc., "RAGLAN."

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES
RAPPORTEES POUR "LA MINERVE."

—o—

PARLEMENT PROVINCIAL.

Québec, 26 mai.

Hier soir, on reçut du conseil législatif un message annonçant qu'il concourait dans les bills suivants :—Bill du chemin de fer Chaudières de Québec et Portland,—bill amendant le bill du chemin de fer de Montréal et Bytown ;—bill de la compagnie d'assurance St. Laurent ;—bill amendant l'acte de la potasse et de la periasse,—bill autorisant la saisie pour dettes audessous de £10 des personnes devant laisser la province,—bill des cours de circuit de Québec ;—bill pour amender la liste civile.

Les résolutions suivantes passées en comité général furent rapportées et lues :—

1o.—Qu'il est expédient d'approprier la somme de £25,000 pour terminer le Nouveau Palais de Justice de Montréal, en sus de la somme prélevée pour ériger le dit Palais de Justice, en vertu de l'acte 12e Vict. chap. 112.

2o,—Qu'il est expédient d'approprier la somme £500 pour terminer le nouveau Palais de Justice d'Aylmer, dans le district d'Outaoua, en sus de la somme prélever pour ériger le dit Palais du Justice, en vertu de la 12e Vict. chap. 112.

3o,—Que pour prélever les dites sommes de £25,000 et £500, il est à propos que pouvoir soit donné au gouverneur général d'autoriser l'émission de debentures au montant n'excédant pas £30,000 sur le crédit du Fonds consolidé de cette Province, de la manière et pour les montants qu'il jugera convenables, telles débentures portant intérêt à un taux n'excédant pas 6 pour cent par année, et renouvenables dans 20 ans.

4o,—Que pour rembourser au Fonds consolidé la somme requise pour payer le principal et les intérêts des débentures susdites, il est à propos que les droits imposés par la 12e Vict. chap. 112, continuent à être payés dans le district de Montréal, jusqu'à ce que la somme suffisante pour rembourser le capital et les intérêts des débentures à être émises pour lever la dite somme de £20,000, et dans le district d'Outaoua, jusqu'à ce qu'une somme suffisante pour rembourser le capital et les intérêts des débentures à être émises, seront levées et payées au Revenu du Fonds consolidé. Pourvu toujours que les deniers provenant des dits droits et appropriations dans chacun des dits districts, seront d'abord appliqués au paiement du principal et des intérêts des débentures émises en vertu de la 12e Vict. chap. 112, pour payer le coût du Palais de Justice dans le dit district, et qu'aucune partie d'iceux ne sera payée au revenu du Fonds consolidé avant qu'une somme suffisante ait été levée pour payer le principal et les intérêts des dites débentures.

L'hon. M. Lemieux proposa la seconde lecture de ces résolutions.

M. Papin proposa en amendement d'abolir comme étant injuste la première section du bill pour lever une taxe sur les aspirants. Pour 13 ;—Contre 48.

M. Dorion de Montréal, proposa que la nouvelle somme requise avait été rendue nécessaire pour les délais inexpliquables et inutiles apportés aux travaux, et qu'elle ne devrait point être payée par une taxe sur les procédés judiciaires ; perdu sur division. Après un amendement proposé et perdu de M. Bureau, la motion principale passa, et on introduisit un bill basé sur les résolutions ci-dessus.

Le bill des subsides subit sa seconde et sa troisième lectures.

M. le Proc.-gén. proposa la troisième lecture du bill pour amender l'acte de la Franchise Electorale.

M. Dorion, de Montréal, proposa d'amender cet acte en pourvoyant à l'enrégistrement des votes. Pour 21 ; contre 47.

M. Papin proposa en amendement d'étendre la franchise électorale à tous les individus soumis au bill des taxes : perdu. Le bill subit alors sa troisième lecture et passa.

Les résolutions de l'hon. M. Drummond touchant la décentralisation judiciaire furent considérées en comité et rapportées.

Le bill pour faire de plus amples dispositions a l'acte des écoles de grammaires et communes du H.-C., subit sa seconde lecture et fut référé à un comité général.

M. Brown proposa que ce comité eût instruction de faire au bill une disposition pour rappeler les sections de l'acte des écoles du H.-C., maintenant en force, et qui autorisent l'établissement ou la continuation des écoles séparées, vû que violence ne sera point faite en matière religieuse aux sentimens ou opinions des enfants, parents ou tuteurs. Pour 7 ; contre 43.

La Chambre se forma en comité sur le bill, l'amenda et fit un raport qui fut agréé, puis le bill passa.

Aujourd'hui, les bills pour amender l'acte de la profession de notaire et celui des cies du gaz et d'eau, et le bill des lois expirantes, subirent leur troisième lecture et passèrent.

On reçut du Conseil Législatif un message annonçant la passation du bill des Subsides et des Ordres. Québec, 28 mai.

La Chambre s'est assemblée à 11 heures. On reçut du Conseil législatif un message annonçant qu'il avait passé les bills suivants : pour augmenter le nombre des sessions de la cour de St. François ;—pour amender l'acte de la profession de notaire ;—pour amender la loi relative à la nomination des huissiers dans le Bas-Canada ;—pour amender l'acte seigneurial et le bill municipal du Bas-Canada avec certains amendements, et un bill du conseil relatif aux terres de l'Ordonnance, et aux réserves militaires et maritimes de la province ; ce dernier subit sa première lecture. Un autre message fut reçu du Conseil annonçant son concours à la conférence demandée par l'Assemblée au sujet de l'adresse relative au siége du gouvernement.

La Chambre se forma en comité des subsides et vota les £5,000 pour l'Exposition de Paris.

Le bill pour amender l'acte pour assurer l'indépendance de l'Assemblée subit ses seconde et troisième lectures, et passa.

—o—

Buffalo, 26 mai.

Hier, vers minuit, deux vols de forte audace ont été commis à Fort Erié, en Canada. Les habitans de l'endroit se sont mis à la poursuite de l'un des voleurs qui est parvenu à traverser à l'île Sqnaw. Plusieurs individus l'ont suivis dans des bateaux, et lorsqu'ils eurent mis pied sur l'île, Townsend, chef d'une bande de voleurs, déchargea deux coups de pistolet sur eux. Un nommé Magood, de ceux qui poursuivaient les voleurs, tira Townsend au cœur et le tua sur le coup.

New-York, 28 mai.

Fleur, 12¼ *cents* PLUS FACILE ; arrivages considérables ; demande modérée ; 4,600 brls $10 12 à $10 50c commune à bonne Etat et Ouest ; Canada LOURDE et un peu plus facile ; 2,600 brls $10 37 à $11 25c. Blé paisible. Mais arrivages considérables et en baisse ; 40,000 mts $1 à $1 10c Ouest mêlé ; $1 13½ à $1 14c blanc et jaune Sud. Avoine haussée d'1 à 2c et bonne demande. Porc un peu meilleur ; 600 brls $14 62½c nouveau prime ; $17 2½ à $17 75c nouveau mess ; $16 75c do vieux. Alkalis sans changement. Fonds plus fermes mais inactifs. Argent abondant et demande modérée. Sterling lourd à 9¾ et 10c.

NAISSANCE

Au Côteau Landing, le 22 courant, la Dame de M. William Duckett, jr., marchand, un fils.

À New-York, le 16 courant, la Dame de J. A. Passage, ecr., une fille.

MARIAGE

Dans la cathédrale de New-York, le 19 courant, par le Révd. Archevêque Hugues, Louis Ricard, ecr., avocat de Montréal, à Delle. Harriet Henshaw Magor, de Middlebury, Vermont.

DECES.

À l'Assomption, le 27 courant, après une maladie de quelques heures seulement, l'honorable Louis-Michel Viger, âgé de 70 ans. La nouvelle de la mort de ce citoyen distingué et universellement respecté en Canada, nous est parvenue trop tard pour nous permettre de donner dans ce numéro une notice biographique de sa vie publique ; mais nous espérons pouvoir en reproduire une dans notre prochaine feuille.

Au village de l'Assomption, vendredi le 25 mai courant, Laurent LeRoux, écr., ancien et respectable citoyen de l'endroit

À St. Joseph, Missouri, le 18 mars dernier, Dame Brigitte Marthe Roy, épouse de M. R. E. McKenzie, à l'âge de 41 ans.

Nouvelle Salle des Artisans
—o—
MERCREDI LE 30 MAI.

SE conformant aux desirs pressants d'un grand nombre de familles qui n'ont pu assister au théâtre,

Mme. Rosa Devries

Donnera un
TROISIEME ET DERNIER
GRAND CONCERT D'ADIEU,
EN CETTE CITÉ,
A LA
NOUVELLE SALLE DES ARTISANS,
MERCREDI, LE 30 MAI
Aidée de
MLLE. URSO et de MARTIN LAZARE.

Le concert se composera de
Musique Sacrée et Profane ;
De morceaux choisis de
L'ORATORIO
DU
STABAT MATER
DE ROSSINI,
Et d'extraits des Opéras suivants :
LUCIE DE LAMERMOOR,
ERNANI,
LUCRETIA BORGIA.

Pour accommoder les familles, Mme. DeVries a réduit le prix d'entrée à
☞ UN ÉCU. ☜
Places réservées.................$1
☞On commencera à vendre des billets ce matin, chez HERBERT, magasin de musiques.
Les portes seront ouvertes à 7 h., et le concert ommence a à 8½h—29 mai

Association St. Jean-Baptiste.

IL y aura MERCREDI SOIR, à 7½ heures, UNE ASSEMBLEE du COMITE de REGIE de l'Association St. Jean-Baptiste, dans les chambres du Cercle Pothier, Place-d'Armes.

Par ordre,
C. A. LEBLANC,
29 mai Com. Ord.

A PRETER,
QUELQUES MILLIERS DE LOUIS,

S'adresser [franc de port] à
J. B. T. DORION,
29 mai—ti St. Eustache.

AVIS.

TOUTES personnes endettées envers la Succession de feu PATRICK DACEY, en son vivant de Montréal, Commerçant, sont par les présents notifiées de venir payer au soussigné, sans délai ; et toutes personnes qui ont des réclamations contre la dite succession, sont priées de les filer de suite, dument certifiées, pour les liquider.

WILLIAM CUNNINGHAM,
Sculpteur en marbre, No. 77, rue De Bleury
Exécuteur Testamentaire.
29 mai.

CORBILLARDS
PRETS A TOUTES HEURES,
Avec un ou deux Chevaux.

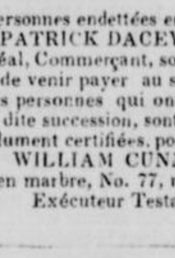

CERCUEILS
De toutes grandeurs, à vendre
No. 139, *rue St. Joseph,*

Vis-a-vis la Brasserie Dow, Montreal.

Le Soussigné ayant à grand frais équipé deux magnifiques **Corbillards,** avec deux chevaux ou un cheval bien harnachés, invite les citoyens à venir les voir à sa boutique, No. 139, rue St. Joseph, quand ils en auront besoin. Il a aussi un petit CORBILLARD pour les enfants, qui ne le céde en rien aux deux premiers pour la beauté et la richesse, ainsi qu'un assortiment général de CERCUEILS de toutes grandeurs et qualités, depuis 10s. à £10.

XAVIER CUSSON.
29 Mai.—tmk

EMPRUNT

POUR CREUSER LE CHENAL ENTRE MONTREAL ET QUEBEC, A VINGT PIEDS AUX BASSES EAUX.

AVIS est par les présents donné, que les Commissaires du Hâvre de Montréal recevront des Soumissions jusqu'à VENDREDI, le 22 du mois prochain, à 10 heures du matin, pour Débentures, comme ci dessous mentionné, à 10 ans de date, émises en vertu de l'autorité de la 17me Vict., chap.—, sec., 23, savoir : au montant de £13,000 courant, portant intérêt à 7 par cent par année, payable semi-annuellement, le principal et les intérêts payables à Montréal, avec le privilège de prendre un tiers du montant qui pourra être accepté en Débentures sterling, portant intérêts a 7 par cent payable simi-annuellement le principal et les intérêts étant payable, à Palmer & Cie., à Londres.

Les personnes qui feront des soumissions sont requises de mentionner la somme pour laquelle elles ont fait application et le montant qu'elles peuvent payer comptant pour chaque £100 des dites Déventures. Pour les Débentures Sterling, les payements seront reçus au taux de £123 6s 8d courant, comme équivalant à £100 Sterling.

On allouera seize jours pour le payement des sommes acceptées, et l'intérêt courra de la date du payement.

Les Soumissions doivent être addressées au Soussigné, endossées : "Soumission pour Débentures."

Si on désire de plus amples informations, on pourra s'adresser à ce bureau.

JOHN GLASS,
Secrétaire.

Bureau du Hâvre,
Quarré de la Douane.
29 mai 1855.

AUX JOURNALIERS.

CINQ CENTS journaliers trouveront de l'emploie [à la partie ouest] aux travaux de l'Aqueduc de Montréal.

—AUSSI :—

Cinquante chevaux et charettes et vingt chariots à deux chevaux.

S'adresser aux Soussignés,
D. A. MACDONALD & Cie.
Entrepreneurs.
29 mai.

Aux Instituteurs.

Les Commissaires d'Ecole de St. Roch, comté de l'Assomption, auront besoin pour le 1er Juillet prochain, d'un INSTITUTEUR pour tenir l'école modèle du Village, et d'une INSTITUTRICE pour l'école des filles du village. Le marie et la femme seraient préférés.

S'adresser au Président,
P. OCTAVE ROY.
St. Roch.

DR. LEPROHON,
No. 6,
RUE ST. ANTOINE, MONTREAL.
29 mai—ti.

RAFLE.

LES souscripteurs à une Montre en or et une Chaine aussi en or, sont avertis que la Rafle aura lieu DIMANCHE prochain, le 3 Juin, à l'école des Frères, faubourg Québec, a TROIS heures P. M. Le but de cette Rafle est pour secourir les pauvres. On invite les citoyens d'y assister vû qu'il reste encore quelques billets à vendre.

29 mai—ug

Situation Demandée.

UN Instituteur, muni de ses diplômes pour une Ecole Modèle, désirerait enseigner dans un village, où sa Demoiselle pourrait aussi tenir une école de filles.

S'adresser au bureau du Surintendant de l'Education.

29 mai.

Aux Commissaires d'Ecole.

LE Soussigné brèveté pour tenir une Ecole Modele, et pouvant enseigner grammaticalement le français, l'anglais et même le latin, offre ses services comme Instituteur. Il pourra fournir les meilleures recommandations.

DOM. BOUDRIAS, Inst. E. M.
Longueuil, 29 mai 1855.—tmp.

AVIS
Aux Cordoniers et Selliers.

LE Soussigné, tout en remerciant ses nombreuses pratiques et le public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il a toujours en main un assortiment complet de CUIR à cordonier et à sellier, et aussi 400 paires de BOTTES et 800 paires de chaussures d'enfants, de la meilleure qualité qu'il vendra à très-bon marché pour argent comptant.

H. BUSSEAU,
No. 133, Rue St. Paul.
29 mai.

AVIS.

Plusieurs personnes qui désireraient pensionner dans une famille respectable pourront s'adresser au No. 78, rue Bleury, Montréal.

26 mai,

EDOUARD BARSALO,
MESUREUR DE BOIS,
NO. 8,
RUE DE LA COMMUNE, MONTREAL.
26 mai

DE MONTREAL AUX TROIS-RIVIERES.
LE BATEAU A VAPEUR
CASTOR.
CAPT. JOS. DUVAL.

A commencé ses voyages réguliers entre Montréal et Trois-Rivières ; il arrête aux ports suivants en descendant et remontant :—Sorel, Maskinongé, Rivière du Loup, Yamachiche, Nicolet, &c.

DÉPART

De Montréal.	Des Trois-Rivières.
Mardi, à 4 heures P. M.	Mercredi, à 2 h. P. M.
Vendredi, à 4 h. P. M.	Samedi, à 2 h. P. M.

La compagnie profite de cette occasion pour remercier ceux qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à présent, et elle a le plaisir de leur annoncer que rien ne sera épargné pour leur donner tout le comfort désirable.

Cette ligne est la plus directe pour se rendre aux célèbres sources de St. Léon qui ont été visitées par un grand nombre de personnes, l'an dernier —Le propriétaire de ces sources a fait de nombreuses améliorations à son établissement, et il n'épargne rien, comme le savent ceux qui l'ont visité, pour rendre la place aussi agréable que possible.

26 mai.

AVIS.

LES soussignés ayant été nommés Syndics dans la faillite de ELIE BARRETTE, marchand de Rigaud, notifient les créanciers dans la dite faillite de file, leur compte aux dits soussignés d'ici au 1er jour de JUIN prochain, afin de déclarer un dividende dans cette faillite.

JEAN BRUNEAU,
GALARNEAU & ROY.
Montréal 12 mai.—ds

Route par Chemin de Fer.

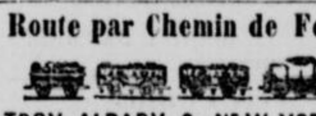

TROY, ALBARY & NEW-YORK.
ARRIVÉE LE MÊME JOUR.

LES passagers partant de Montréal par le Steamer IRON DUKE à 6h. A. M., et 1h. P M. arrivent à

Rouse's Point, 8 h. A. M	Rouse's Point, 3h.P.M
Burlington, 10h. do	Burlington, 6h do
Rutland, 1h P. M.	Rutland, lodge, 6,30 do
Troy, 4 10 do	Troy, 9,30 A. M.
New-York, 9,30 P. M.	New-York, 4 45 P. M.

☞Les bagages sont enrégistrés et étiquetés pour toute la ligne.

Pour les billets et autres informations, s'adresser au bureau [ci-devant occupé par H. Barnes,] No. 10, Place d'Armes.

J. W. CARPENTER,
26 mai—ti Agent.

Messrs. DeLagrave & Cie.
No. 46, rue St. Gabriel, près de la rue Notre-Dame.

MESSRS. DELAGRAVE & Cie., ayant transporté leur Etablissement de Vin, rue St. Gabriel, vis-à-vis Mr. Levy, marchand de vaisselle, feront comme de coutume le commerce de vins, eaux-de-vie et continueront de recevoir comme par le passé des premières maisons de France et d'Angleterre :

Château Lafite,	Absinthe suisse,
St. Julien,	Moutarde française
Vin ordinaire,	Pâtés truffés,
Sauternes,	Cognac en caisses, 1re qualité.
Château blanc,	Porte, Sherry et Madère et Bouchons en sacs de 10 grosses
Champagne,	

Huile d'Olive et une variété d'autres articles en bouteilles.

DELAGRAVE & Cie.
Montréal, 26 mai—m

MANUEL
DE
L'IMMACULEE CONCEPTION
COMPRENANT
UN PRÉCIS HISTORIQUE SUR LA DÉFINITION DE L'IMMACULÉE CONCEPTION,
Ecrit par Mgr. l'Evêque de Montréal,
ET
Une Neuvaine Preparatoire,
SUIVIS

D'une Octave de Méditations et de quelques Traits historiques, à l'usage des fidèles et des communautés. Approuvé par NN. SS. les administrateurs des diocèses de Québec et de Montréal.—Prix ; QUINZE sous l'exemplaire, et SIX chelins la douzaine. A vendre chez

J. B. ROLLAND.
26 mai.

PERDUS

DU 15 au 24 mai 1855, à Montréal, 11 BILLETS PROMISSOIRES, datés 10 mai 1855, signés par C. BRAULT, à l'ordre de JEAN BRUNEAU, écuier, et endossés par ce dernier pour les montants suivants, et payables comme suit à la "Banque du Peuple," à Montréal.

4 billets pour £38 15 4, payables à 6, 9, 12 et 15 mois.
1 billet pour £38 15 6, payable à 18 mois.
5 billets pour £23 14 8, payables à 6, 9, 12, 15 et 18 mois.
1 billet pour £34 14 4, payable à 10 mois.

La personne qui pourrait avoir trouvé ces billets, est priée de les remettre à M. JEAN BRUNEAU, marchand, rue Notre-Dame, ou au soussigné, au No. 128, rue Notre-Dame Et les personnes à qui tels billets pourraient être offerts en payement, sont priés de ne pas les recevoir, vû qu'en le faisant elles ne pourront en recouvrer le montant.

C. BRAULT.
Montréal, 26 mai

VENTE A L'ENCAN
PAR J. D. BERNARD & CIE
AVIS.

LA vente d'Articles en paille, chapeaux de soie et hongrois qui devait avoir lieu aux magasins des soussignés lundi prochain, le 28 courant, est inévitablement remise à JEUDI prochain, le 31 courant,

J. D. BERNARD & Cie.,
26 mai Encanteurs.

VENTE IMPORTANTE D'ARTICLES EN PAILLE, CHAPEAUX DE SOIE ET HONGROIS, PEAUX DE LOUTRE, &c.

AUX magasins des soussignés, JEUDI prochain, le 31 courant, sera offert au commerce, par encan public, l'assortiment le meilleur et le plus considérable en cette ligne qui ait jamais été offert sur le marché.

L'assortiment consiste en :

5 caisses chapeaux de Livourne "double Brim" pour hommes.
5 do do Métropolitan noirs do
7 do do Franceni blancs do
4 do do Single Brim couleur de plomb
3 do do do Enfants
10 do do do hommes
10 do do Basti do
12 do do couleur thé et plomb do
5 do do do tan do
7 do do Maracaibo do
3 do do Canton couleur thé do
10 do do de fantaisie pour dames derniers goûts
10 do do fourrures Panama noirs pour hommes
3 do do do do enfants
2 do do Wide Awaked Trimmed
5 do do Pearl pour hommes
10 do do Brigands et Hongrois
5 do do Wide Awaked do
10 do do laine blanche do
3 do do do do do
5 do do Pearl, Jeune Amérique, pour les jeunes gens
2 do do fourrures pour enfants
1 do do 40 pcs lawn
2000 pcs rubans pour chapelliers et manchonniers
10 do pluche soie noire et Angola
60 caisses chapeaux de pluche, satin français et soie, derniers goûts
4 do do Angola
16½ verges dentelle pur or garanti
250 peaux loutre noire du nord. &c

On attire spécialement l'attention des commerçants sur la vente ci-dessus, vû que l'assortiment sera vendu sans réserve et par paquets.

Des catalogues seront prêts mercredi matin et alors on pourra examiner les marchandises offertes à l'encan.

Vente à DEUX heures précises.
J. D. BERNARD & CIE.
26 mai Encanteurs.

MR. JOSEPH CONSTANTINEAU,
PÈRE,

Offre ses services pour distribuer les
Lettres Funéraires, Circulaires.
&c.
À DES PRIX RAISONNABLES.
No. 27, RUE CHABOILLEZ.
Montréal, 21 mai.

A. TELLIER & Cie.

Nos. 158, 160 et 162, Rue St. Paul.

RECOIVENT maintenant et recevront sous peu leur assortiment ordinaire de marchandises Sèches par les vaisseaux suivants : *S. Lawrence, Montreal, America, Cambria, Albion, Pride of Canada, City of Hamilton, City of Manchester.*

22 mai.

NOUVELLES MARCHANDISES
DU
PRINTEMPS.
AUGÉ ET ROY
202, RUE NOTRE-DAME, 202.

OFFRENT leurs remerciments aux Dames de Montréal et des environs, et au public en général pour l'encouragement très-libéral qu'ils ont reçu depuis qu'ils ont commencé leurs affaires, et saisissent cette occasion pour informer leurs pratiques et autres qu'ils viennent de recevoir et attendent tous les jours, viâ Boston et Portland, un assortiment complet de

Marchandises de Printemps et D'ETE.

—consistant en—

Echarpes et châles brochés, Cachemire, Barège et Barège de laine ditto. Châles de crèpe, noirs et blancs, Mousseline de laine, Barège de laine, Barège Mousseline, et une variété d'autres étoffes à robes.

Chapeaux de paille, Rubans, Fleurs françaises, Plumes, Parasols, Broderie en mousseline et dentelle, Soie glacée noire et de couleur, &c., &c.

—AUSSI :—

Un bon assortiment de Bas, Toile à draps, Toile fine, Toile ouvrée, Nappes damassées, Serviettes, Tapis de Table en Drap, Coton, Indiennes, &c., &c.

Ils ont constamment en mains une grande variété de

Marchandises de deuil, Paramata, Cobourg, drap de Henrietta et de Canton, Alpaca, mousseline de laine française, Collets en crêpe, Chemisettes, Manchettes, Mirets en Crêpe, et un bon chois de marchandises de demi-deuil, &c., &c.

Récemment arrivée, une caisse de gants d'Alexandre.

UN SEUL PRIX.
AUGÉ & ROY.
10 mai.

R. THOMAS
MARCHAND DE
THES,
Cafés, Chocolats,
COCOS,
SUCRE, SYROPS, PROVISIONS,
Marinades, Sauces, Epices,
ET TOUTES SORTES
D'Epiceries de Premier Choix,
—AUSSI,—
CHAMPAGNE,
ET AUTRES
VINS ETRANGERS, LIQUEURS,
ALE ET PORTER,
SIROP,
Viandes en Pots et Préservées,
FRUITS SECS ET CONFIS,
Et une variété de
METS DELICATS ET DELICIEUX

☞Les personnes qui aimeraient à se procurer quelques uns des articles ci-dessus, peuvent être assurées qu'elles les recevront de la meilleure qualité à cet établissement.

☞Les effets sont transportés dans aucune partie de la ville, et empaquetés avec soin pour la campagne.

CONDITIONS, COMPTANT.

LES COMPTES POUR LES FAMILLES DEVRONT ÊTRE PAYÉS TOUS LES MOIS.

Grande Rue St. Jacques,
Coin de la rue Bleury.
19 mai.

SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE
DE
L'Amérique Britannique du Nord.
FONDS CAPITAL £100,000.
Principal Bureau a Montreal.

CETTE Société admet sur les mêmes conditions des personnes de toutes classes et de tous rangs, et assure des avantages aux SURVIVANTS que l'on ne trouve dans nulle autre société existante en Canada. Protection pour tous, surtout pour la veuve et l'orphelin.

Elle compte plus de membres qu'aucune autre société analogue sur le continent américain, et est la seule établie dans l'Amérique Britannique du Nord. Près de 3000 personnes d'origine française du Bas-Canada, parmi lesquelles on remarque des membres du clergé, Médecins, Editeurs, membres du Parlement, Avocats, Notaires, Artisans et Fermiers, en sont déjà devenus les membres.

Les indemnités de maladies sont dans tous les cas payées promptement.

Les modèles "d'applications de santé," "applications sur la vie," les pamphlets contenant le taux des primes sur la vie et santé, et toute autre information peuvent s'obtenir en s'adressant personnellement ou par correspondance au Bureau Principal, aux bureaux secondaires ou à tous les Agents de la société.

J. H. PHILIPS,
Secrétaire Gérant.
21 mai.

Effets non Réclamés.
AVIS

EST par les présentes donné que les ARTICLES suivants sont en la possession des COMMISSAIRES du HAVRE de Montréal, non-réclamés depuis le mois de décembre dernier.

1 vieux Sleigh,
8 morceaux de bois de construction,
2 vieux bateaux
1 poêle canadien
20 quarts poisson
79 morceaux de fer
20 barres fer de rail-road

Ces articles seront livrés aux propriétaires s'ils fournissent des preuves satisfaisantes de propriété et en payant les frais encourus.

Tous les articles qui ne seront pas réclamés avant le 10 de juin prochain, seront vendus par Encan, pour le compte des intéressés.

JOHN GLASS,
Secrétaire.

Bureau des Commissaires du Hâvre,
Quarré de la Douane,
22 mai

Aux Entrepreneurs de Bois.

LES Entrepreneurs de bois qui ont coupé du bois durant l'hiver dernier, dans les limites de l'agence du soussigné, sont notifiés par les présentes qu'aucun billot, ou bois quarré, ne sera exempt de droit, excepté celui qui sera prouvé, par affidavit, avoir été coupé sur des terres privées. Ces affidavits devront reposer sur des connaissances personnelles et devront mentionner strictement le lot sur lequel tel bois a été coupé, la quantité précise de ce bois coupé sur chaque dit lot. Le Soussigné donnera permis pour chaque cage consignée à Lachine ou Québec, pourvu qu'on ait été prouvé que le bois composant la dite cage a été pris sur des terres privées ;—mais on prélèvera un droit sur le surplus que contiendra la dite cage audessus de la quantité stipulée dans chaque permis, comme produit de terres privées. Des états seront aussi requis pour la quantité coupée sur les terres publiques ; et sur aucun état erronné, le bois sera saisi et confisqué. Aucune cage arrivant à Lachine, à Québec ou ailleurs, sous cette agence, pour vente ou exportation, sans permis du Bureau, sera détenue aux risques et péril du propriétaire.

C. E. BELLE,
Agent des Bois de la Courronne,

Bureau des Bois de la Couronne,
Montreal 20 mai 1855. dm.

Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de Montréal, pour les campagnes seulement.

CETTE Compagnie qui est en pleine opération, et patronisée par les principaux propriétaires du comté de Montréal et des paroisses voisines, continue d'assurer les propriétés des cultivateurs et autres proprieté isolées, à 5s par £100 pour TROIS ANS. Elle n'assure pas les moulins, distilleries, brasseries, ou autres risques dangereux, et quoi qu'elle ne soit en opération que depuis deux ans et demie seulement, le montant assuré est de pres de quatre millions de francs.

Les personnes qui désirent s'assurer sont priées de s'adresser au bureau de la compagnie, no. 1, rue St. Sacrement, à Montréal, où toute information désiré leur sera donnée de suite. On peut s'adresser aussi aux directeurs de la compagnie ci-dessous nommés,

W. MACDONALD, écr., prést.	....	Lachine,
B. H. LEMOINE,	do	........Montréal,
JOHN DODS,	do	........Petite Côte,
DR. F. M. VALOIS	do M. P. P.	Pointe Claire,
EDWARD QUIN,	do	......Longue Pointe,
JOS. LAPORTE,	do do	Pointe aux Trembles
J. LANOUETTE,	do	Rivière St. Pierre,
JOSEPH DAOUT	do	Pointe Claire,
F. QUENNEVILLE	do	St. Laurent.

P. L. LETOURNEUX,
Secrétaire.
Montréal, 15 mai

AVIS.

LA Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de Montréal a besoin d'AGENTS actifs et respectables dans différentes parties du Bas-Canada. Les personnes qui désireraient le devenir, pourront s'adresser au soussigné, personnellement ou par lettre affranchie.

P. L. LETOURNEUX,
Montréal, 15 mai—tm Secrétaire.

FORMATION DE SOCIETE.

LES Soussignés sont entrés en SOCIETÉ sous les nom et raison de FRANCHÈRE TOURVILLE et CIE : ils continueront les affaires comme MARCHANDS A COMMISSION et AGENTS GÉNÉRAUX dans les prémisés ci-devant occupées par P. CHARLEBOIS No. 8 Rue des Communes

L. FRANCHÈRE, JR.
L. TOURVILLE

P. S. Les personnes endettées à la ci-devant société de Doyon et Tourville sont requises de verser leur paiement immédiat à la dite place.

19 mai.

A VENDRE,

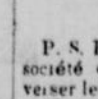

DEUX MAISONS EN BRIQUES, situées rue Ste. Catherine, voisines de M Papineau.

Pour les conditions, s'adresser à Mr. C. A. ROCHON, rue Ste. Thérèse.

PIERRE PAQUIN.
19 mai—j

AVIS

EST par le présent donné que la Société existant entre Louis Adelard Senécal, Josepè Dansereau et Adolphe Senécal, sous les nom et raison de SENECAL, DANSEREAU & Cie., a été dissoute, le vingt-cinquième jour d'avril Toutes dettes dues à la dite société et par la dite société, à être réglées par les dits Louis Adélard Senécal et Joseph Dansereau, qui entendent continuer les affaires de la dite société sous les nom et raison de SENECAL & DANSEREAU.

Verchères, 21 mai—20—n

VENTE D'IMMEUBLES
VENTE
Par Autorité de Justice.

Le lot de terre suivant et bâtisses sus érigées, appartenant à la communauté de biens qui a existé entre **Elizabeth Kinman**, veuve de feu **Simon Schoolcroft**, en son vivant du **township de Stanbridge**, bourgeois, et aux enfants mineurs issus du mariage de la dit Elizabeth Kinman avec le dit feu Simon Schoolcroft, seront vendus, par autorité de justice, et adjugés au plus haut enchérisseur, **mercredi**, le **Onze Juin**, à **Dix** heures de l'avant-midi, à la porte de l'église paroissiale de la seigneurie de Noyau, savoir :

Toute cette partie de terre comprise partie pans la Seigneurie de Noyau, partie dans le township de Stanbridge, connue et désignée comme partie du lot No. 2 dans la concession Est de la dite Seigneurie de Noyau, et d'une partie des lots nos. 13 et 14, dans le 10e rang des lots, dans le dit township de Stanbridge, contenant environ cinquante âcres de terre en superficie plus ou moins, borné au N. par veuve Moses Spears, jr. au sud par Moses Spears, écr., à l'est par la ligne de concession, et à l'Ouest par l'ancienne ligne de concession, avec grange et maison de bûches dessus construites.

Le lot ci-dessus peut facilement être divisé en deux parties pour accommder les acheteurs, s'il est besoin.

Les conditions seront données immédiatement avant la vente, et on peut les connaître en tout temps en s'adressant au soussigné,

J. M. McGREGOR, N. P.
Stanbridge Est, 24 mai 1855.

VENTE
Par Autorité de Justice,

SERA VENDU et adjugé au plus haut et dernier enchérisseur, à la porte de l'église de la paroisse St. Polycarpe, **LUNDI, LE ONZE JUIN** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi, l'**Immeuble** suivant, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre **Marine Chevrier** et feu **Maxime Fauvelle** DIT **Bigras,** son mari, savoir :

UN LOPIN DE TERRE sis et situé dans le quatrième Rang du Township de Newton, dans le Comté de Vaudreuil, et étant le quart du front du lot désigné no. 5, contenant environ vingt-cinq acres de terre en superficie, plus ou moins, à prendre en front de la ligne de division entre les quatrième et cinquième Rangs, en arrière au terrain des héritiers de feu Dominique Langevin, père, à dix âcres de la ligne de séparation entre les quatrième et troisième Rangs, joignant d'un côté au lot no. 4 et d'autre côté au reste du dit lot no. 5, avec une maison, grange et autres bâtisses y érigées.

Pour les conditions, s'adresser au notaire soussigné,

F. O. RANGER, N. P.
St. Polycarpe, 15 mai 1855—tsu

VENTE
Par Autorité de Justice.

SERA vendu à la porte de l'église de la paroisse de St. Jean, au plus haut et dernier enchérisseur, l'**Immeuble** ci après désigné, dépendant des successions des feus **CHARLES BONNEAU** et **FLAVIE ST. DENIS,** son épouse décédée, **LUNDI,** le **QUATRE de JUIN** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi, savoir :

UN EMPLACEMENT sis et situé dans le village de St. Jean, contenant trente-six pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, mesure française, tenant devant à la rue Busby, derrière à Thomas Cadwell, d'un côté, au sud, à J. Bourque, et d'autre côté, au nord, à Léon Massi, avec une maison, boutique de forgeron et une écurie dessus construites.

Les conditions de la vente seront données immédiatement avant l'adjudication et pourront être connues en aucun temps en s'adressant au soussigné.

W. MIGNAULT, N. P.
St. Jean, 15 mai 1855—19—tsu

VENTE
Par Autorité de Justice.

SERONT vendus aux plus hauts et derniers enchérisseurs, les **Deux Emplacements** ci-après mentionnés.

1o. UN EMPLACEMENT situé au village de Longueuil, de deux cent vingt pieds de front au bout nord, et cent quarante-six pieds au bout sud, sur environ quatre cents pieds, le tout plus ou moins, tenant à un bout au Ruisseau St. Antoine, à l'autre bout à Michel Paré, d'un côté à I. Hurteau, d'autre côté à François Fournier et autres, avec une maison en pierre et autres bâtisses sus érigées.

2o. Un autre EMPLACEMENT situé au village de St. Rémi, de quatre-vingt-dix pieds de front, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, tenant à un bout à la montée du Cordon, par l'autre bout à Bernard Boucher, d'un côté à Toussaint Gibeault, d'autre côté à Elie Paré, écr., avec une maison et autres dépendances sus érigées.

Pour être vendus **DIMANCHE,** à l'issue de l'Office Divin du matin, le premier lot à la porte de l'église paroissiale de Longueuil, le **Trois de Juin** prochain, et le second lot à la porte de l'église paroissiale de St. Rémi, le **DIX** du dit mois de **Juin** prochain.

Pour les conditions, qui seront faciles, s'adresser au notaire soussigné.

I. HURTEAU, N. P.
Longueuil, 16 mai 1855—19—tsu

VENTE
Par Autorité de Justice.
—o—

SERA vendu sur les lieux, le NEUF du mois de JUIN prochain, après les annonces requises, l'IMMEUBLE ci-après désigné, dépendant de la communauté qui a existé entre JEAN-BTE. BELINGE, menuisier, de cette cité, et feu MARIE JOSEPHTE AMESSE, son épouse en premières noces, savoir :

Un emplacement situé au faubourg St. Joseph, de la ville de Montréal, contenant quarante pieds et demie de front sur quatre-vingt-onze pieds et demi de profondeur, dans la ligne du nord-est ; quatre-vingt-onze pieds seulement, dans la ligne sud-ouest, formant le numéro vingt-deux ; tenant par devant à la place publique appelée Chaboillez, par derrière et d'un côté à Dame Marie Claire Perrault, veuve d'Austin Cuvillier, et d'autre côté à la rue Chaboillez, sans bâtisses.

L. S. MARTIN, N. P.
Montréal, 7 mai—uqi

VENTE
Par Autorité de Justice.

SERA vendu et adjugé au plus haut enchérisseur, à la porte de l'église de la paroisse **St. Polycarpe, LUNDI, le ONZE JUIN** prochain, a **DIX** heures du matin, **l'Immeuble** ci-après désigné, dépendant de la communauté qui a existée entre **Ambroise Beautron** DIT **Major** et feue **Flavie Papineau,** son épouse, savoir :

UNE TERRE sise et située à l'Est de la Côte St. Antoine, en la paroisse de St. Polycarpe, seigneurie de la Nouvelle Longueuil, et faisant partie des terres désignées Nos. 10 et 11, de la contenance de quatre arpents et demi de front sur vingt arpents et neuf perches de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin de bâse de la dite Côte St. Antoine, derriere au chemin de front de la dite Côte St. Philippe, d'un côté à Louis Leroux et d'autre côté à Jean-Baptiste Laurin, avec deux maisons, grange et autres bâtisses y érigées ; à distraire néanmoins de la dite terre No. 10, deux arpents de front sur cinq arpents de profondeur, joignant le chemin de front de la dite Côte St Philippe, d'un côté au dit Jean-Baptiste Laurin, d'autre côté et de l'autre bout au dit Ambroise Beautron dit Major.

Pour les conditions, s'adresser au notaire soussigné,

F. O. RANGER, N. P.
Str Polycarpe, 15 mai 1855—22—tsd

A LOUER.

DEUX MAGASINS spacieux et un logement comprenant dix chambres—étant les Nos. 68, 72 et 74, rue Ste. Marie, faubourg Québec. S'adresser sur les lieux ou au No. 21, rue St. Gabriel, à

L. A. MOREAU.
15 mai

VENTE A L'ENCAN.
PAR JOHN LEEMING.
Vente Importante par Encan,
DE LA
CARGAISON DU "TRITON,"
[CAPT. DAVIES.]
VENANT DIRECTEMENT DE MARSEILLE, POUR LE COMPTE DE
ALEX. URQUART, ECR.,

MARDI, le 5 de JUIN, sera vendue au grand magasin en arrière de Messrs. LEMESURIER, ROUTH & Cie., l'entière cargaison du "Triton" consistant en :

Noix de Barcelone en poches
Amandes douces écales, en balles
Amandes de Valence en boites
Prunes fines en caisses
Olives fines de Lucca en barils
Macaroni en boites
Vermicelle do
Sirops, Fruits et Sucre Candi en caisses
"Vin Rancio," très choisi, en quarts
"Vin Malvasia," do do
"Cognac" pâle en quarts
Champagne en panier
Absinthe "Vermouth" en caisses
Liqueurs assorties en caisse
Eau de Fleur d'Orange en caisses
Vinaigre français en quarts
Huile d'Olive supérieure en quarts
Huile de Florence fine en caisses
Huile fine à salade en quarts et pintes
Do do en paniers
Savon de Castile barré rouge en caisse
Sardines en boites, demies et quarts et en caisses
Fromage de Gruyère en caisses
Crème de Tartre en caisses
Do Extra Verdegrie sec
Sacs Aleppo Galls bleu
Quarts garance française, E X F F
Barils Soufre en rouleaux
Do do en poudre
Paniers de bouteilles de Claret
Balles Bouchons (Vin—Bière—Soda Water Bière de Gingambre—Phial)
Boites Marinades — Olives—Capres — Sardines, &c., &c., &c.
Plomb en saumons.

On peut reposer la plus grande confiance sur la qualité, le choix et la variété de cette importation venant directement du lieu de la production de ces articles.

Vente à ONZE heures.
JOHN LEEMING,
Encanteur.

COLUMBUS

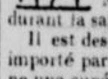

SERA tenu pour le service des JUMENS aux Ecuries du Propriétaire durant la saison.

Il est descendant du célèbre Cheval [Clyde] importé par M. Dods, et d'une Jument Canadienne une supérieure, sa mère. Il est âgé de 5 ans, et d'un poil noir de jais ; il a 16 palmes de haut et pèse 1400 lbs. Il a remporté les Premiers Prix à différentes Exhibitions de District et de Comté durant les trois dernières années, ainsi qu'aux Exhibitions Provinciales tenues à Montréal et à Québec, comme Cheval supérieur d'Action et Trottant bien vite.

Term $ 4 pour la saison, payable strictement d'avance.

EDWARD QUIN,
Longue-Pointe, 19 Mai, 1855.—ss

Bureau de Poste,
MONTREAL, 16 mai 1855.

ARRIVEE ET DEPART DES MALLES DE MONTREAL.

MALLES.	DUES.	FERMEES.
Québec, Danville, &c., par chemin de fer	6:00 A M tous les jours, Dim except	8:00 P M, tous les jours dim excepté!
Québec, par la rive nord	8:00 A M do Mardi do	5:00 P M do do
Canada Ouest { Prescott, &c via Ogdensburg.	10:00 P M do Dimanche except do	11:00 A M 2 dim à 9 A M do
endeça de Prescott........	0:00 P M do	00:60 A M do do†
Laprairie	12:00 M do Dimanche do	12:00 M do do
St. Jean, &c.;	12:00 M 10:00 P M do	12:00 M & 4:00 A. M. do do
Lacolle, &c...............	12:00 M do do	12:00 M do do
ETATS-UNIS, *excepté Portland*......	12:00 M do do	3:30 P M do do
Portland, St. Hyacinthe, Sherbrooke, &c	5:00 P M tous les jours Dimanche exc	9:00 A M tous les jours, dimanc. ex 3
St. Jean, Nouveau-Brunswick, &c......	5:00 P M Lundi et Jeudi..........	9:00 A M Samedi et Mercredi do
Bytown, Aylmer *et Ottawa*.........	7:00 P M tous les jours excepté le dim	6:00 A M tous les jours ex le diman †
Chateauguay, Beauharnois, &c......	6:00 P M do do	6:00 A M do do
St. Remi, &c...............	10:00 A M do do	3:30 P M do do
Chambly, St. Césaire, &c........	10:00 A M do do	2:00 P M do do
St. Laurent, St. Eustache, &c et *Ottawa*.	7:00 A M do Lundi excepté	9:00 A M do do
St. Jérôme, Ste. Thérèse, &c....	7:00 A M Mardi, Jeudi et Samedi...	9:00 A M Lundi, Mercredi, Vendredi
Terrebonne, Mascouche, St. Vincent de P.	1:00 P M Lundi, Mercredi, Vendredi	9:00 A M Mardi, Jeudi et Samedi....

[1] Les lettres &c., seront reçues sur le *Beaver* jusqu'à 9 heures p m.
[2] Les lettres, &c., seront reçues au bureau jusqu'à 11:30 a m.
[3] do no do 10:00 h. a m.

Bureau de l'Inspecteur Général,
DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Québec, 10 mai 1855.

AVIS est par le present donné, qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, en Conseil, en vertu de l'autorité dont il est revêtu par les dispositions de la première section 13 et 14 Vic ch. 5, d'ordonner que l'article ci-dessous désigné, maintenant sujet à un droit de "douze louis dix chelins par cent ad valorem," soit classé dans la liste des effets payant un droit de "deux louis dix chelins par cent ad valorem," à compter de cette date, et qu'il soit conformément taxé de ce droit, savoir : Plaques trouées à Bouilloire.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.
16 mai—dzi

AVIS

LE Soussigné fera application à la Corporation pour avoir la permission de continuer sa fabrique de savon sur la propriété louée par lui, près la traverse de Longueuil, faubourg Québec.

J. G. HEARLE.
Montréal, 19 mai—dxi

Avis Public.

LES soussignés, BOULANGERS, avertissent par les présentes leurs pratiques et le public, qu'à partir du PREMIER JOUR DE JUIN, ils ne vendront plus de pain qu'argent COMPTNT. Ils ont été forcés d'adopter ce système par les hauts prix de la fleur, et par l'obligation où ils sont eux-mêmes de payer argent COMPTANT leurs fournisseurs.

ALFRED TRUDEAU,
JOSEPH LALANDE,
HUTCHISON & ANDERSON,
F. X. MONTMARQUET,
TOUSSAINT THOMAS,
ANTOINE AMIOT,
JOHN WEBSTER, par W. Waugh,
THOMAS DUNBAR,
LOUIS LONGPRÉ,
JOEL LEDUC,
ISAAC BLACK,
JEAN BAPTISTE TRUDELLE,
GEORGE McDOUGALL,
J. TELMOSSE,
S. P. TILTON,
D. LEDUC,
ROBERT WATSON,
THEODULE POMINVILLE.

Montréal, 26 mai

Corportion de Montréal.

ATTENDU qu'une pratique paraît s'introduire dans cette cité, de décharger des armes à feu dans les rues et autres places publiques, au danger imminent de la vie et de la propriété, le soussigné met, par les présentes, le public sur ses gardes sur la continuation d'une coutume si pernicieuse, et donne avis qu'il a émané des ordres impérieux pour la mise à exécution du Réglement ci-joint du Conseil, dans tous cas, et contre toutes personnes sans distinction, qui contreviendront à aucune de ses dispositions à l'avenir.

WOLFRED NELSON,
Maire.

Hôtel-de-Ville, Montréal, 23 mars 1855.

RÉGLEMENT.

Section 53. " Que toute personne ou personnes " qui tireront ou déchargeront aucun mousquet, " fusil de chasse ou autre arme à feu, ou qui " mettront le feu à aucun pétard, lance à feu, " serpenteau ou fusée, ou qui jetteront aucun pétard, lance à feu, serpenteau ou fusée allumés " dans aucune des rues ou ruelles de la dite cité, " ou plus près de cinquante verges d'aucune " maison ou d'aucun bâtiment dans les limites de " la dite cité encourront et paieront une amende " n'excédant pas vingt shelings pour chaque offense."

MANCHES & RAIS.

MANCHES pour RAIS [Hickory]; HACHES PIQUES, MARTEAUX, &c., de toutes grandeurs, en mains ou faits à ordre.

Les manufacteurs de Voitures trouveront leurs avantages en visitant le fonds de Rais. Comme nous sommes à les faire par machines, nous les offrirons à plus bas prix que nous pouvons se les procurer.

Ils ont toujours en mains à vendre d'excellents Moulins à Battre.

J. & D. SMITH,
Ecluses St. Gabriel.

Montréal, 3 janv. 1855.—smk.

LEBLANC & LATOUR,

NOTAIRES,

ONT TRANSPORTÉ LEURS BUREAUX au No. 2, PETITE RUE St. JACQUES.

Montréal, 26 avril—m

Avis Public

MR. C. A. BRAULT, Notaire, a transporté son Bureau, dans la Côte du faubourg St. Laurent, No. 6, à l'encoignure des rues St. Lambert et Fortification et à sa demeure No 46, sur la rue St. Louis, près du Champ-de-Mars.

Montréal, 31 oct.

Avis Commercial.

☞ RESTAURATEUR OU FLUIDE MIELLEUX DE BANSLEY POUR LES CHEVEUX qui frappe la maladie dans la racine et donne aux cheveux une croissance vigoureuse et épaisse et les préservent pour plusieurs années. Prix 2s 6d. par bouteille.

☞ PLUS DE CHEVEUX BLANCS.—TEINTURE INSTANTANÉE ET INIMITABLE DE BANSLEY POUR LES CHEVEUX.—Après vingt-sept ans d'Expérience, l'inventeur a, enfin, mis cet article à perfection. Il donne immédiatement aux cheveux ou favoris gris une couleur permanente soit Brune ou noire, sans teindre la peau.

Chambres privées pour teindre les cheveux.—

☞ POUDRE HOCEELAGA DE BANSLEY POUR LES DENTS, est un sûr remède contre la pourriture et autres maladies des DENTS, telle que Décoration, &c., leur donne une apparence des plus blanches et donne un parfum plaisant dans l'haleine. Manufacturée seulement par D. BANSLEY, 112 rue Notre-Dame, Montréal. CE PERRUQUER A OBTENU LE PREMIER PRIX A LA GRANDE EXPOSITION DU MONDE EN 1851.—

Aucun des Articles cidessus n'est pur à moins qu'il ne porte sur le ticket de la bouteille le nom du Manufacturier.

AGENTS A MONTREAL:—J. Palmer, Perruquer, Coin des rues Notre-Dame et St. Gabriel.

ECRITURE.

LES personnes qui auraient l'intention d'engager les services de M. L. PELTIER sont priées de s'addresser à sa nouvelle demeure, chez Mme. BERTRAND, No 63 Rue St. Louis, près du Champ de Mars, où il enseignera en classe, mais il continue aussi à donner des leçons à domicile. Il enseigne toujours avec beaucoup de succès. Il est heureux d'annoncer que deux personnes qui n'avaient jamais écrit, ont obtenu un usage surprenant de la plume dans l'espace de deux semaines. Elles écrivent maintenant avec beaucoup d'aisance et de rapidité une très belle expédiée convenable pour les affaires commerciales et la correspondance.

VIVE LA PLUME.

Montréal, 19 avril 1855.

Exposition Provinciale

DE

L'INDUSTRIE ET DE L'AGRICULTURE

QUI AURA LIEU A

SHERBROOKE,

LES 12, 13 ET 14 SEPTEMBRE 1855

AVIS.

LES entrées pour Animaux, Produits Agricoles et de l'Industrie, &c., devront être faites avant le 1er septembre prochain, et non plus tard, au soussigné, au Bureau de la Société d'Agriculture, Montréal, ou à Sherbrooke, à Charles Brookes, écr., le secrétaire dans cette place pour l'Exposition. On peut se procurer des formes d'entrées imprimées au bureau de la Société d'Agriculture ou chez M. Brookes, Sherbrooke. Des listes de prix en français et en anglais ont été envoyées à toutes les sociétés d'Agriculture du Bas-Canada, pour être distribuées et au bureau d'Agriculture pour le Haut-Canada, à Toronto.

Par ordre,
WM. EVANS, Sec. Trés.
Bureau d'Agriculture et Association Agricole.

Montréal, 28 avril

A VENDRE,

UNE propriété de valeur fesant le coin sud ouest des rues du Port et de l'Eau, de 85 x 90 pieds.

Un bloc de trois maisons de briques, de six logements, situées sur le Quarré Papineau.

Une ferme située à trois milles du village de Berthier, contigue au Dépôt du Chemin de fer de la Rive Nord, contenant 120 acres, avec une bonne maison et autres bâtiments.

A CONSTITUT:

Au Côteau Barron, différents lots à bâtir sur les rues Cadieux et St. Dominique—Aussi: dans ce magnifique boccage entre la barrière et le Mil-End.

A LOUER.

Un superbe logement dans une bâtisse en briques à deux étages, de neuf appartements sur le quarré Papineau.

Aussi:—Un magasin avec logement, faisant le coin du quarré Papineau.

A VENDRE OU A LOUER.

Deux petits Cottages au Côteau Barron, sur la rue Cadieux, près de la rue Sherbrooke.

S'adresser à
H. LIONAIS,
Côteau Barron.

Montréal 14 sept—ak

P. H. CARPENTIER,

NOTAIRE,

TIENT son Etude au-dessous des Bureaux de "La Minerve."

12 déc.—smk

Dr. D. C. MacCALLUM,

EST déménagé dans la rue Craig, No. 152, seconde porte de la Côte St. Laurent.

14 octobre.

Aux Notaires.

UN ÉTUDIANT qui a fait un cours complet et deux années de cléricature, désire être bréveté sous un Notaire avec pension ou avec un salaire.

S'adresser au bureau de "La Minerve."

16 mai.

Houblon, Houblon.

HOUBLON, de la dernière moi son,
A vendre par ALF. SAVAGE & Cie.

Cire blanche,

A vendre par ALF. SAVAGE & Cie.

Jus de Citron frais

Fortement recommandé pour le rhumatisme.
A vendre par ALF. SAVAGE & Cie.

Huile de Foie de Morue

pour médecines, récemment reçue et à vendre par ALF. SAVAGE & Cie.

9 fév. Pharmaciens, voisins du Palais de Justice.

Ferme à Vendre.

DANS la barronerie et la paroisse de Longueuil, fesant front sur le fleuve St. Laurent, à peu de distance en bas du village et du terminus du Grand Tronc de chemin de fer; contenant environ 82 arpens d'excellente terre en superfice; avec maison, grange, écuries et autres bâtisses dessus construites.

Pour les conditions et informations, s'adresser à Montréal, à

JAS. LOGAN.

23 fév. 1855.

Chevaux de Travail.

Les Soussignés désirent acheter plusieurs CHEVAUX DE TRAVAIL, pour lesquels un prix libéral sera donné.

ALF. SAVAGE & CIE.
28 av Chimistes, voisins du Palais de Justice.

DEVLIN & DOHERTY,

AVOCATS,

PETITE RUE ST. JACQUES, MONTREAL

13 mars.—tm

CHANTS DE LA VEILLEE.

REPERTOIRE DE ROMANCES,
CHANSONS COMIQUES
MELODIES, NOCTURNES,
BARCAROLLES, &c., &c., &c.

PRIX: QUINZE SOUS.

A VENDRE

Chez les principaux Libraires
DE MONTREAL ET QUEBEC
ET CHEZ
C. A. ROCHON,
Petite rue Ste. Thérèse, Montréal.

19 mai

A VENDRE,

100 boites THE TWANKY
150 do IMPERIAL
75 do GUN POWDER
60 do JEUNE HYSON

PAR

AMABLE PREVOST & CIE.

26 avril—m

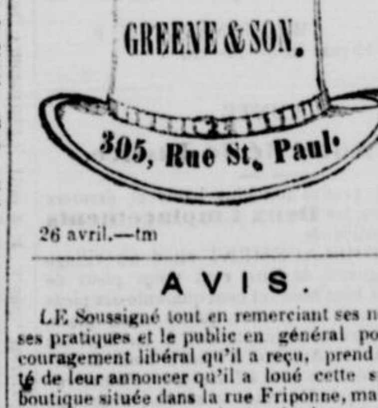

26 avril.—tm

AVIS.

LE Soussigné tout en remerciant ses nombreuses pratiques et le public en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, prend la liberté de leur annoncer qu'il a loué cette spacieuse boutique située dans la rue Friponne, maison voisine de l'aqueduc et à la portée des steamboats. Il ôse se flatter qu'outre ses nombreuses pratiques de la ville, les personnes de la campagne voudront bien le favoriser de leur patronage; il aura toujours en mains un assortiment des plus complets de pain, biscuits et crackers de toutes sortes, à bas-prix.

JOEL LEDUC.

1er mai—m

AUX INSTITUTEURS.

Les Commissaires d'écoles de ST. GABRIEL DE BRANDON, Comté de Berthier, auront besoin, pour le premier juillet, de TROIS INSTITUTEURS qualifiés, dont deux devront enseigner l'Anglais et le Français et l'autre le Français seulement. S'adresser au président,

THOMAS DOYLE.

26 avril.—j

MAISON DE PENSION, A SOREL.

LE Soussigné vient d'ouvrir une MAISON DE PENSION située au coin des rues du Roy et St. George, maison ci-devant occupée par M. James Allen. Comme cette maison se trouve à quelques pas des bateaux-à-vapeur, les voyageurs trouveront en attendant leur arrivée ou leur départ, une table toujours fournie des meilleurs mets, ainsi que des chambres bien meublées pour donner tout le comfort possible aux personnes qui voyagent.

Les prix sont très modérés.

ETIENNE LEMAIRE.

Sorel; 5 mai—mk

Graines! Graines!

1600 livres Grand Trèfle du Vermont.
505 livres do do de l'Ouest
Garanti frais.

GEORGE VAN FELSON, Agent.
23 mars Vis-à-vis le Palais de Justice.

Graine d'Oignon Rouge Americaine.

A vendre par
GEORGE VAN FELSON, Agent.

Graines de 1854.

200 livres Mangel Wurtzel [Bêteraves à vache]

100 livres Carrottes à vache de a première qualité.

GEORGE VAN FELSON, Agent.

Graines de Jardin.

De toutes espèces à vendre par
GEORGE VAN FELSON, Agent.
23 mars Vis-à-vis le Palais de Justice

1854 Ligne centrale Vermont

ROUTE DE LA MALLE
ANGLAISE et AMERICAINE
Du Nord et de l'Ouest.

DEPUIS et après le 5 Juin 1854, les Trains font le service comme suit:

Allant Nord et Ouest.

PARTENT DE BOSTON à 7½h. A. M., arrivent à Burlington à 5½, Rouse's Point à 7, Montréal à 5, et Ogdensbourg à 11½h. P. M.

PARTENT DE BOSTON à Midi, New-York à 8h. A. M., couchent à Montpellier Vt. et arrivent à Burlington, à 6. 40, Rouse's Point à 8, Montréal à 10, A. M. et Ogdensbourg à 1½. P. M., le lendemain.

Allant a l'Est et au Sud

PARTENT DE ROUSE'S POINT à 8h A. M., et à 3 et 7 P. M., en connection avec les Trains de Montréal et Ogdensbourg, et arrivent à Boston et New-York LE MEME JOUR par les Trains de 8h A. M. et le lendemain par les Trains de 3 et 7 heures P. M.

Pour plus amples informations et les BILLETS, s'adresser à PAUL MONDON et T. HOLT, Agents au Bureau, No. 64, Rue des Commissaires, Montréal.

☞ Trains de Fre[illegible] ous les jours

JAMES MOORE,
Surintendant C. F. C. V.

20 juin

Pharmacie de Famille.

ON a besoin d'UN GARÇON de 15 à 16 ans.

G. VANFELSON, Agent.
86, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Nouveau
28 av Palais de Justice.

ANT. O. BROUSSEAU,

NOTAIRE PUBLIC,

A transporté son bureau au coin des rues Fortifications et St. Lambert.

Montréal, 3 mai 1855—dmk

AVIS.

MATILDE MAILLOUX, blanchisseuse, rue Ste. Catherine, No. 114, se chargera de laver et repasser le linge qu'on voudra bien lui confier.

Montreal, 12 mai—tip

MALADS, LISEZ!!!

IL EXISTE PLUS DE 50,000 TÉMOINS POUR AFFIRMER LES EFFETS SALUTAIRES PRODUITS PAR L'EMPLOI DE LA TEINTURE DITE

Cooper's Anti-Pain Teinture!

On peut fournir plus de 30,000 certificats constatant des guérisons parfaites des maladies suivantes pour lesquelles cette teinture est un remède presqu'infaillible:

Douleurs d'estomac et d'entrailles, Diarrhée, Dissenterie, Coliques, Choléras, Choléras-Morbus, Rhumatisme, Asthme, Croupe, Froids et Rhumes, Egratignures, Meurtrissures, Brûlures, Foulures, Points, Maux de dents, Maux de tête, Débilité des nerfs, Crampes, Cors, Enflammations, &c., &c.

Cette teinture est confectionnée à Keeseville, N. Y., et à Montréal, B. C., par W. COOPER & CIE. Elle est à vendre en gros et en détail par AMBROISE BRUNELLE, leur agent général, à l'Hôtel St. Louis, rue Notre-Dame, No. 57.

On vend aux Marchands de la campagne à une réduction libérale.

W. COOPER & CIE.

28 avril—p

Avis Important.

NOUS, soussignés, donnons avis, qu'aucunes réclamations ne seront reçues par nous pour dommages sur les marchandises importées par les vaisseaux qui nous sont consignés, à moins que le capitaine ou le consignataire ne soient notifiés d'y prendre garde avant que les dites marchandises soient transportées du quai.

Les marchandises consignées à ordre ou à des personnes qui ne demeurent pas à Montréal, ne seront pas livrées à moins qu'un "Bill of Lading" ne soit produit.

On exigera un reçu avant que les marchandises soient transportées du quai.

Edmonstone, Allan & Cie,
J Buchanan, Harris & Cie,
Gillespie, Moffatt et Cie,
Lemesureur, Routh & Cie,
Henry Chapman & Cie,
Jas Burns & Cie,
Andrew McFarlane & Cie,
Andrew Shaw,
Jese Joseph,
Ryan Brothers & Cie.

} Consignataires des vaisseaux de commerce à ce port.

5 mai.

MANUFACTURE DE VOITURES,

RUE STE. MARIE,
FAUBOURG QUEBEC, No. 86.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'il a en mains une grande variété de voitures de toute espèce et dans les derniers goûts.

NOEL C. LARIVIERE.

Montréal, 1er mai—dm

C. E. BELLE,

AGENT DES BOIS DE LA COURONNE

A transporté son bureau au coin des Rues St. Gabriel et Ste. Thérèse, Montréal.

3 mai—dm

Maison de Pension Privée

TENUE par MADAME BERTRAND, No. 63, rue ST. LOUIS, près du Champ de Mars.

Ses chambres sont CONVEABLES et ses prix très MODÉRÉS.—3 mai

On demande

UN HOMME capable pour faire la bière de gingembre, la bierre de racine et le vinaigre, &c.

On lui donnera un bon salaire.

S'adresser à
HUBERT GRAVELLE,
Rue Campeau, No. 80.

8 mai—j

A VENDRE,

A la Côte des Neiges, cette belle propriété autrefois la résidence de feu P. P. LACHAPELLE, écuier, père, sur laquelle il y a deux MAISONS, un superbe verger, granges, remises et un pressoir.

Pour les conditions, s'adresser au Sault au Récollet à FRS. CHALUT, ou AUGUSTIN CREVIER, sur les lieux à la côte des Neiges, ou à M. ETIENNE GUY, Notaires pour plus amples informations.

P. P. LACHAPELLE.

8 mai.

AVIS AUX MEUNIERS.

LE Soussigné fait savoir qu'il a besoin immédiatement d'un MEUNIER qui, saurait bien piquer les moulanges. Un homme marié aurait un logement tout près des moulins. Une référence au plus vite, obligerait le Soussigné.

PIERRE LACOMBE.

Ste.-Martine, 8 mai.

AVIS.

MICHAEL LYONS, ayant une bonne connaissance des langues anglaise et française, et ayant quelques heures de loisir, il pourra donner des LEÇONS en langue ANGLAISE.

Adresse à l'Ecole-Modèle, rue St. Joseph ou au No. 90, rue St. Dominique.

8 mai—sip.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feue BRIDGET KENNY, en son vivant de la cité de Montréal, ci-devant veuve de feu JOHN PERRY, en son vivant de Montréal, marchand de marchandises seches, et en dernier lieu femme de M. Andrew Feeny, de Montréal, gentilhomme, sont par les présentes priées de les présenter duement attestées, à M. JOHN McCANN un des soussignés; et toutes personnes endettées envers la dite succession sont par les présentes notifiées de payer leurs comptes sans délai, au dit JOHN McCANN.

JOHN McCANN.
Tuteur aux mineurs Perry.
JOSEPH O'KANE,
Tuteur aux mineurs Feeny.

Montréal, 24 avril.

AVIS

MR. EUGÈNE FENIOU, arrivé récemment en cette ville, et sortant d'une des meilleures écoles vétérinaires de France, muni de ses diplômes de capacité de médecin vétérinaire, prie les personnes qui auraient des chevaux malades [n'importe quelle maladie] de lui accorder leur encouragement; il se chargera de traiter à des prix très modérés, et il espère obtenir bien vite la confiance du public.

On le trouvera tous les jours chez monsieur J. B. Ratelle, rue Montcalme, No. 74, ou à son Hôtel chez Mme. veuve Lefève, Place Jacques-Cartier.—12 mai—ds

VENTE D'IMMEUBLES.

A VENDRE

A DES CONDITIONS TRÈS LIBÉRALES.

TROIS SUPERBES TERRES, sur les bords de la RIVIERE RICHELIEU, à sept milles seulement de la station du chemin de fer de St. Hilaire. Ces terres sont de trois arpens de front chacune, sur la Rivière Richelieu, et quarante de profondeur, en état de culture. En arrière il y a de magnifiques bois, avec Sucreries, Cabanes à Sucre etc.

Sur l'une de ces terres se trouve un Joli Verger qui commence à être en rapport, et un Jardin planté d'excellens arbres, avec une jolie maison (cottage) et de fort belles dépendances.

Le sol de ces trois terres est excellent et très productif, les récoltes ont été abondantes, même dans les mauvaises années que nous venons de passer.

Pour les renseignements et conditions, s'adresser à Chs. Brin, écr., N. P., à St. Marc, ou au soussigné à Montréal, rue St. Antoine, No. 22,

A. RAMBAU.

Montréal, 24 avril.

Terre de Prix à vendre.

LE Soussigné offre en vente sa TERRE située à St. Michel, [cinq milles de Montréal,] contenant cent soixante six arpents de terre de prix.

Il y a cent vingt arpents de cette terre qui est en bon état de culture, ayant été cultivée par le soussigné durant trente-huit ans. Le reste est en bois debout.

Les bâtisses sont très commodes et en excellente réparation, comprenant un très joli cottage en pierre, une bâtisse pour un serviteur, étable en pierre, &c., grandes granges, remises, &c., remises à carosse et une remise à bois.

Il y a un verger de soixante-quinze arbres fruitiers, aussi pruniers et cerisiers.

Aussi, un grand jardin complanté de différents arbustes et plantes.

Un titre incontestable et des paiements facile seront donnés. Pour les particularités, s'adresser

à A. W. OGILVIE & Cie.
Moulins St. Gabriel, Montréal,
ou sur les lieux à
ALEXANDER OGILVIE.

St. Michel, 24 avril

MARCHANDISES NOUVELLES.

L. C. BARBEAU,

SUR LA RUE ST. PAUL, No. 154.

Enseigne du Mouton Blanc,

MONTREAL.

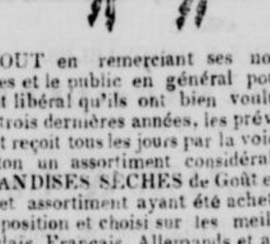

TOUT en remerciant ses nombreuses pratiques et le public en général pour l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu lui accorder ces trois dernières années, les prévient qu'il a reçu et reçoit tous les jours par la voie de Portland et Boston un assortiment considérable de MARCHANDISES SÈCHES de Goût et d'Etape.

Cet assortiment ayant été acheté à très bonne composition et choisi sur les meilleurs marchés Anglais, Français, Allemands et américains [par un de ses amis dernièrement arrivé d'Europe], il se propose d'en disposer aux plus bas prix possible: Son assortiment consiste partie en

Drap fins, superfins, Casimire, Doeskin, Satinet, Draps d'été, Étoffe à soutane, Satin, Gros de Naple et soie couleurs assorties, Cobourg, Orléans, Mérinos Français, Paramata, Toile d'Irlande, Toile à draps et à nappe, Indienne à la livre en

QUANTITE
—aussi:—

Chapeaux pour Dames, de soie, de satin, et de Paille du dernier goût, Polkas, &c
—de plus—

UN GRAND ASSORTIMENT DE CHAPEAUX POUR HOMMES, de SOIE, CASTOR et de LAINE, et Casquettes en Draps, de toile Cirée, etc., avec un assortiment de

HARDES FAITES
DES PLUS COMPLET.

☞ M. L. C. BARBEAU désirant se livrer spécialement au commerce de détail, apportera un soin et une attention tout particuliers à ce que ses pratiques et le public en général soient servis avec toute la ponctualité et la politesse désirables.

☞ Les pratiques doivent se rappeler qu'il ne leur est fait qu'un seul prix

M. L. C. B., ayant l'avantage d'avoir de bons Tailleurs à sa disposition, sera toujours prêt à exécuter les commandes que l'on voudra bien lui confier; les hardes seront confectionnées avec la plus grande délicatesse et les mesures seront garanties. Tout sera exécuté dans le plus court délai.—1er mai

LOUIS HEBERT,

MENUISIER ET MEUBLIER,

Manufacturer de boites à Cigares, et FOURNITURES POUR LES IMPRIMEURS, Rue Panet, Faubourg Québec, près de M. S. Joubert, bailli.

14 oct.

AVIS SPECIAL.

Le grand tonique américain pour les cheveux; Le célèbre fluide Hypérion de Bogle.

POUR faire croître et préserver les cheveux, cette composition est reconnue pour n'avoir pas de rivale sur ce continent. On a fait des imitations par centaines et qui ont toutes disparu depuis la confection de ce restaurateur incomparable des cheveux; leur sentence de mort a été prononcée, tandis que le Fluide Hyperion de Bogle, avec une popularité que n'a jamais obtenue aucun autre article, marche de conquête en conquête. Aucune maladie de la chevelure ne saurait manquer d'être guérie par cette préparation incomparable. Inappréciable pour les Dames, et employée pour les enfants, elle jette chez ceux-ci les germes d'une bonne chevelure. Elle est maintenant patronisée par sa Majesté la Reine d'Angleterre, et on en fait des commandes très-étendues de toutes les parties de l'Europe.

LA TEINTURE ELECTRIQUE AMERICAINE DE BOGLE

Change les cheveux gris ou rouges, en beaux cheveux NOIRS ou BRUNS du moment même où on l'emploie elle teint littéralement les cheveux sans endommager la peau; elle laisse les cheveux doux et lustrés, sans les injurier le moins du monde; c'est là une supériorité sur toutes les autres teintures à cheveux.

LE COMPOSE "AMOLE" A RASER DE BOGLE

Fait de cette opération (celle de se raser) ordinairement désagréable, un véritable plaisir.

L'HEBEAIONA DE BOGLE

Fait disparaître sous le plus court délai possible les rousseurs et taches du visage, et il est reconnu comme étant le meilleur article pour embellir la figure.

A vendre, en gros et en détail, chez
W. BOGLE.
277 Rue Washington, Boston E.-U.

Et chez tous les droguistes ou parfumeurs du Canada des Etats-Unis et d'Angleterre.

31 Août 854.—a

Magasin de Bijouteries, &c.

Nouvelle Importation de Montres Bijouterie, Argenterie, Coutellerie, Parfumerie et Horlogerie
Montres d'or depuis $21 à $144
Montres d'argent " .... 10 à
Chaines d'or longues et courtes....... 10 à
Horloges .... 2 à

—AUSSI:—

Boutons de chemises, Clefs, Médaillons, Bagues, Jones, Crayons d'or et d'argent, Epingles, Bracelets, Porte-Monnaie, Peignes d'écail, Brosses à cheveux, à ongles, à dents et à chapeaux.

Instruments de musique, tels que: Guitares, Accordéons, Flutinas, Violons et boites de musique; ainsi qu'une variété d'autres articles trop longues à énumérer.

L. M. PRÉFONTAINE,
Coin des rues Notre-Dame e St. Vincent.

Montréal, 31 aout 1854—ak

EMPLACEMENT.

UN emplacement, maison bonne pour une boulangerie, à VENDRE ou à LOUER, au village de Terrebonne.

La place est avantageuse pour un Boulanger, vu qu'il n'y en a qu'un maintenant. S'adresser à Lachine à

GÉDÉON VILLENEUVE
Propriétaire.

25 nov.

H. BARNES,

AGENT DU CHEMIN DE FER DE RUTLAND & BURLINGTON,

No. 10, PLACE D'ARMES,

A CHANGÉ SON BUREAU.

EN conséquence d'une représentation unanime pour les intéressés dans les principaux chemins de fer et steamboats de Montreal à New-York et Boston, [d'après un arrangement fait par les Surintendants et les Actuaires respectifs.] Tous les articles fournis avant ce temps par les differents bureaux de billets seront vendus au

BUREAU GENERAL DE PASSAGE,

[ci-devant occupé par la compagnie du chemin de fer du Champlain et du St. Laurent, No. 69, rue des Commissaires, vis-à-vis le débarcadère des steamboats de Québec.

H. BARNES,
Agent général de la ligne nord et sud.

Montréal, 10 mai.

P. S.—Tous les journaux [anglais et français] sont priés de donner trois insertions à l'annonce ci-dessus et envoyer leur compte à H. B.

AVIS.

LES créanciers de la succession de feu l'Hon. BARTHELEMI JOLIETTE, sont par les présentes notifiés de présenter leurs comptes contre la dite succession, et ceux qui doivent à la dite succession sont aussi avertis de payer au curateur soussigné, Village d'Industrie.

G. DeLANAUDIERE.

Industrie, 10 mai

NOUVEAU MAGASIN

LE soussigné ayant dissous la société qui a existé depuis l'année dernière sous le nom de LIMOGES & DESROCHERS, prévient ses nombreuses pratiques, tant de la ville que de la campagne, et le public en général, qu'il a ouvert un NOUVEAU MAGASIN sur la grande Rue ST. LAURENT, No. 46, encoignure ouest de la rue Vitré, Montréal; il profite en même temps de cette occasion, pour les remercier de l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis nombre d'années qu'il est dans le commerce, et il ôse espérer, par le soin qu'il portera à ses affaires, l'assortiment et le choix de ses marchandises qu'il vendra à très bas prix, mériter une part du patronage du public.

Il reçoit actuellement par les arivages du printemps, son assortiment de marchandises nouvelles.

EDOUARD DESROCHERS.

10 mai.—m

Changement de Résidence.

LE soussigné, tout en remerciant ses amis et pratiques pour leurs faveurs passées, veut les informer qu'il

A transporte son Magasin le 1er. Mai dans la maison de brique, N. 75, au coin des rues Lagauchetière et St. Laurent, [douze portes plus haut que l'ancienne place, sur le même côté de la rue]. Il vient de manufacturer un grand assortiment de tous articles dans sa ligne et il est capable de fournir les meilleurs articles que l'on puisse trouver en cette ville et au bas prix ordinaire.

DANIEL HARMER,

Montréal, 2 mars—bm

Avis Public.

SERA vendu, à la porte de l'église de St. Bruno, à l'issue de l'Office Divin du matin, DIMANCHE, le VINGT courant, un LOT de TERRE, de six arpents, environ, en superficie, situé près du moulin de la montagne; tenant sur le devant au chemin du moulin, derrière et des deux côtés au Domaine de la seigneurie.

Pour plus d'informations, s'adresser au notaire soussigné,

A. P. PARÉ, N. P.

St. Bruno, 7 mai—12—didp

PLACEMENT AVANTAGEUX.

SERONT VENDUS à constitut, dans le cours de l'été prochain, environ

150 LOTS

propres à construction, en cette ville, dans une position des plus avantageuses pour des résidences privées.

Ces lots se trouvent situés sur les rues Ste. Catherine et Amherst déjà ouvertes, et sur la prolongation projetée des rues Mignonne, St. Nicholas Tolentin et Sherbrooke; ces rues doivent être prolongées très-prochainement.

Ces lots, par leur position très-rapprochée de divers établissements publics, et leur proximité des dépôts que va faire construire immédiatement la compagnie du chemin de fer de Montréal et Bytown, méritent l'attention des spéculateurs ou des personnes qui voudraient s'assurer une résidence commode.

Le canal projeté et dont l'exécution ne peut être retardée longtemps, traverse la propriété aussi offerte en vente dans toute sa longueur, et donnera aux lots achetés une valeur incalculable.

Pour le plan et les conditions, s'adresser à
J. E. BELLE, Ecr, N. P.
Rue St. Lambert, ou aux soussignés,
J. H. TERROUX,
F. ST. JEAN.

2 déc.

Grande Conflagration.

Avis important aux propriétaires de maisons, moulins, manufactures, steamboats, &c.

EN CAS D'ACCIDENS PAR LE FEU, PRESERVEZ VOS PROPRIETES DE L'INCENDIE, AVEC LES

Pompes a feu portatives, de 15 piastres, de Lepage, fils.

CES pompes étant faites sur un nouveau plan approuvé, sont supérieures à aucune autre pompe faite en Canada ou importée des manufactures étrangères; elles sont légères et bien finies, pouvant être transportées dans les escaliers et d'une chambre à l'autre avec la plus grande facilité. La boîte de la pompe contient 15 gallons d'eau, et la pompe lance ce contenu en moins d'une minute à la distance de 60 pieds. Elles sont d'une grande utilité pour une maison ou un magasin, en moins de 5 minutes lavent un chassis, lavent les voitures très-facilement, arrosent les jardins, la rue, &c.

Ces pompes se vendent à meilleur marché qu'aucune autre qui ait été faite encore. Elles sont garanties pour la solidité et la quantité d'eau qu'elles jettent, et peuvent servir en tout temps.

Chaque propriétaire devrait s'en procurer une. Allez les voir au No. 136, rue Craig, près de la côte de la Place d'Armes, Montréal.

M. L., a aussi d'autres pompes de différentes grandeurs et de différents prix.

12 mai—dsk

ALMANACH DU PEUPLE,

POUR 1855.

CET ALMANACH contient une foule de consignements. En vente à 18s., la grosse chez BEAUCHEMIN & PAYETTE,
Rue St. Paul:
Et chez Z. CHAPELEAU,
1 nov. Rue Notre-Dame

L'ESTAFETTE.

JOURNAL DES JOURNAUX.

UNE Edition Spéciale pour New-York et l'Amérique, résumant l'Edition Quotidienne, est composée et tirée au départ de chacun des steamers de Liverpool, Hâvre et Southamton. Elle contient toutes les nouvelles Européennes politiques, commerciales, agricoles et littéraires et est complétée par une chronique américaine, imprimée à l'agence transatlantique. A l'arrivée d'un steamer, l'Esafette est distribuée aux abonnés et vendue dans les rues en même temps que les extrats américains.

Elle est répandue dans toute l'Europe, aux Etats-Unis, à la Havane, dans l'Amérique du Sud, au Canada et dans l'Orégon. On la retrouve sur tous les steamers soit de l'Atlantique soit du Pacifique. Elle doit donc offrir aux voyageurs les renseignements les plus utiles, comme aux diverses branches du commerce usuel, la publicité la plus fructueuse.

Le nombre des numéros étant subordonné à celui de l'arrivage des steamers, l'abonnement se compte par numéros.

CONDITIONS D'ABONNEMENTS:

Un numéro........................ 12½ cents.
15 numéros [3 mois environ]....$1,50
30 numéros [6 mois environ]....$3
60 numéros [12 mois environ]...$6

L'agence de l'Estafette ayant à avancer ellemême les frais du timbre et du transport, tout abonnement est invariablement payable d'avance.

21 mars.

LORANGER, POMINVILLE & LORANGER

AVOCATS.

Rue St. Vincent, au-dessous des bureaux de "LA MINERVE."

T. J. J. LORANGER.
F. P. POMINVILLE.
J. M. LORANGER.

MR. J. M. LORANGER suivra les Circuits de TERREBONNE et VAUDREUIL.

Montréal, 12 avril.

Blé de Semence, Ble-d'Inde, Lard, Sain doux, Platre.

LES Soussignés reçoivent maintenant des Etats de l'Ouest et du Haut-Canada, et continueront à recevoir durant l'été, environ:

200,000 minots de Blé-d'Inde,
3 500 quarts de Lards mess, thin mess etc.
1,200 barils de Saindoux, gros et petits
1,800 barils de Plâtre pour la terre
Et ont constament en mains fleur extra, superfine, fine, &c.,
Farine en poche,
Farine de blé-d'inde
Farine d'avoine,
Blé, pois, avoine, orge,

Ainsi que:

10,500 minots de Blé de la Mer Noire et autres espèces qui ont été choisies avec soin pour la semence.

Le tout est offert en vente au plus bas-prix du marché.

L. RENAUD & FRERE,
Près du Marché Ste. Anne.

5 mai

Glace, Glace, Glace, Glace.

Les personnes qui désirent se procurer de la glace pour la saison, sont averties de donner leurs noms aussi vite que possible. On commencera à en livrer le 1er Lundi de mai.

Les conditions sont comme suit:

10 lbs par jour, pour la Saison		....	£1	0	0
20 lbs	do	do	1	10	0
30 lbs	do	do	2	0	0
40 lbs	do	do	2	10	0
10 lbs par mois		do	0	6	3
20 lbs	do	do	0	10	0

Les personnes qui demeurent audelà des limites ci-dessous mentionnées seront surchargées suivant la distance de leur demeure, savoir: Distillerie de Dows, faubourg St. Joseph; Quarré Richmond; Nord Ouest de la rue Sherbrooke; Côteau Barron; Quarré Papineau.

Devant être livrée journellement, [deux fois le samedi pour l'usage du dimanche,] depuis le 7 mai au 1er octobre.

Aux plaintes contre le conducteur pour négligence ou toute autre cause qui nous parviendront, on fera droit de suite.

Paiement comme à l'ordinaire, d'avance.

ALF. SAVAGE & CIE.
3 mai Voisins du Palais de Justice.

Un veritable Exterminateur.

LES personnes qui tiennent maison devraient se servir du POISON DE DAUGHTY contre les punaises, qui est le seul agent vraiment efficace pour détruire les *Punaises.*

Il est exempt de toute mauvaise odeur et très facile de s'en servir.

En bouteille avec la direction pour s'en servir, 1s 3d., chaque bouteille.

A vendre par
ALF. SAVAGE & CIE.
3 mai Voisins du Palais de Justice.

AVIS

LA multiplicité des commissions dont a été chargé C. A. ROCHON l'ayant obligé d'augmenter le personnel de son bureau, lui fournit les moyens de s'occuper d'une manière plus spéciale des Commissions dont les messieurs de la ville et de la campagne voudront bien le charger.

Quant aux collectes surtout, il pourra se transporter sur les lieux, ou envoyer un de ses employés; il ne chargera qu'à proportion des argents qu'il percevra ou dont reconnaissance de la dette donnée par acte légal aura été acceptée par le créancier. Ainsi, messieurs les commerçants de la ville et de la campagne, les messieurs de profession ou autres qui voudront bien le charger de quelques commissions pourront, le faire avec l'assurance que rien ne sera négligé pour la prompte et bonne exécution de leurs commissions.

C. A. Rochon ou un de ses employés passera régulièrement dans les campagnes; il donnera, d'avance dans les journaux, une liste des noms de ces paroisses, afin que les personnes qui auraient quelques commissions pour ces campagnes et pour lesquelles elles n'aimeraient pas à faire les frais, de l'en charger particulièrement, ou plustôt soit personnellement à son bureau ou par lettre, franc de port; les personnes qui le chargeront de commission par lettre, peuvent être certaines de ne pas payer plus cher que si les conditions eussent été prises personnellement avant l'exécution.

C. A. ROCHON,
Bureau d'Agence, rue Ste. Thérèse, No. 15.

Montréal, 26 oct.

NOUVELLE CONPAGNIE DU GAZ DE LA CITÉ

LA situation de DIRECTEUR étant pour devenir vacante, des APPLICATIONS, adressées aux Président et Officiers de la Compagnie, seront reçues jusqu'au 1er JUIN prochain, des personnes désirant obtenir cette situation.

Les applications devront mentionner ce que fait et a fait l'applicant et le prix qu'il désire.

Une maison avec chauffage et éclairage sont inclus aux privilèges qui y sont attachés.

27 mars.

PELLETIER & BELANGER,

AVOCATS,

Ont transporté leur bureau sur la rue du Champ de Mars, No. 65.

"UNION SALES ROOM."

LA Chambre ci-dessus nommée si commodément située sera louée du et au premier Mai prochain, aux Marchands, Encanteurs et Courtiers de jour en jour, pour ventes spéciales à l'Encan.

Les conditions seront suffisamment basses pour engager les marchands à faire des ventes là plutôt que dans leurs propres magasins.

S'adresser à
JOSEPH KNAPP,
5 avril. Bâtisse de l'Union.

CIRE-VIERGE.

LE Soussigné offre aux Fabriques, la meilleure CIRE, en ce pays, pour CIERGES.

Il pourra en fournir des quantités considérables, au plus bas prix.

J. C. ROBILLARD.
Montréal, No. 106 Rue St Paul.

9 nov.

CHANDELLE ADAMANTINE.

DIVERSES QUALITES.

J. C. ROBILLARD,
No. 106, Rue St. Paul.

Montréal, 9 nov. 1854

ETABLIEMENT

DE

VOITURES DE LOUAGE

TENU PAR

CHARLES LAURIN,

SUR LA RUE ST. JOSEPH, No. 163.

LE Soussigné prie ses pratiques et ses amis de recevoir ses remerciments les plus sincères pour l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à présent et a le plaisir de leur annoncer qu'il a acheté de NOUVELLES VOITURES de toute espèce, Buggys ouverts et couverts, Carosses, &c. Il aura toujours chez lui et à ordre de bons chevaux—enfin, on trouvera à son Etablissement, outre d'excellents chevaux de selle, le meilleur *turn-out* qu'il soit possible de trouver en cette ville.

CHARLES LAURIN.

17 avril—tmk

CHEMIN DE FER

DU

CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT.

ARRANGEMENT DU PRINTEMPS.

LE et après MARDI, le 1er Mai, les Trains laisseront St. LAMBERT pour ROUSE'S POINT à 6,00 a. m., 1,00 p. m.; et 4,30 p. m., en connection à ROUSE'S POINT avec les chars pour Boston, New-York et Ogdensburgh.

Les passagers qui partiront par le train du matin arriveront à Ogdensburgh, Prescott et Ottawa de bonne heure le même jour, et à Boston et New-York dans la soirée—ceux qui partiront par le train de 1,00 p. m. arriveront à temps, pour prendre le steamboat de l'Ouest le même soir.—Ceux qui partiront à 4,30 p. m., arriveront de bonne heure le lendemain midi.

Pour billets ou informations pour les différentes routes des Etats-Uis et du Canada Ouest respectivement, s'adresser au "Bureau général des billets de chemin de fer" 69, rue des Commissaires, vis-à-vis le bassin des steamboats.

W. A. MERRY,
5 mai Secrétaire.

HUITRES FRAICHES.

ON VIENT DE RECEVOIR A

L'EMPIRE SALOON,

(*Restaurant Francisco,*)

SUR LA RUE BONSECOURS,

DES HUITRES FRAICHES

Venant de Portland,

HOMARDS

ET DES

POISSONS FRAIS

Venant de la Mer.

On peut fournir les familles privées à toutes heures dans ce Restaurant et avec des mets les plus recherché, d'une qualité supérieure à celles que l'on peut trouver sur nos marchés et à meilleur marché que l'on pourra les acheter-là.

Mr. Francisco a pour cette fin louer toute la maison qu'il occupe actuellement.

3 avril—a F. FRANCISCO.

NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ

DE LA

CITE DE MONTREAL.

COKE.

Coke livré dans les limites de la Cité.
A 6s PAR CHALDRONS.

DANS tous les cas, depuis cette date, les conditions sont COMPTANT AVANT QUE LE COKE SOIT LIVRÉ; mais pour sauver des inconvénients aux personnes qui ont besoin de coke, il serait désirable que l'argent fût envoyé en même temps que l'ordre.

W. R. FALCONER,
Actuaire.

10 avril.

La Minerve,

IMPRIMEE ET PUBLIEE

PAR

DUVERNAY, FRERES,

Rue Saint Vincent, No. 10.

LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI MATIN

Abonnement $4 Par Annee.

Payables d'avance.

OUTRE LES FRAIS DE POSTE

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis un mois avant leur date échue et payer ce qu'ils doivent, autrement l'envoi du journal leur sera continué.

Tarif d'Annonce:

Six lignes et au-dessous 2s 6d pour la première insertion et 7½d pour chaque insertion subséquente.

10 do 3s 4d pour la première insertion et 10d pour chaque insertion subséquente.

Au-dessus de 10 lignes, 4d par ligne

Les insertions subséquentes qui ne seront point ordonnées plus souvent qu'une fois par semaine, 2d par ligne.

Annonces de Naissances, 1s 3d chaque. }
Do Mariages 2s 6d " } Payables
Do Décès 1s 3d " } d'avance

Les annonces de Naissance, Mariages et Décès pour ces prix, ne devront pas excéder six lignes au-delà de six lignes elles paieront aux taux des autres annonces.

Les avis de Naissance, Mariage et Décès qui seront envoyés à ce bureau devront être accompagnés de l'argent requis par le taux, sinon ils ne seront pas publiés.

"Avis d'Affaires."—Tout article sous ce titre, interligné ou rempli, 4d, par ligne, mesuré avec une échelle de brevière rempli, s'il y a au-delà de 10 lignes; au-dessous de 10 lignes, 3s. 4d., au-dessous de 6 lignes 2s 6d.

Tout autre article, dans les colonnes éditoriales, et dont l'objet est de favoriser les intérêts pécuniaires ou privés de compagnies ou d'individus, articles, tels que Rapports de Banques, de Compagnies d'Assurance, de Chemins de Fer, &c. Avis d'assister aux Lectures, Amusements, Sermons, Reconnaissances de Dons, &c., sera considéré comme Annonce et paiera de la même manière que les avis d'affaires.

Arrangements Annuels.

Le carré est de 22 lignes de brevière rempli
Le demi-carré de 12 lignes do do

Le prix pour un carré durant l'année est £7 10s avec le privilège de changer une fois le mois.—Pour le demi-carré avec le même privilège d'altération £4 10.

A ceux qui annoncent dans La Minerve.

Nous prions ceux qui annoncent dans *La Minerve* d'envoyer leurs annonces avant SIX HEURES, P. M., la veille de la publication, sans quoi elles seront sujettes à être remises au No. subséquent.